

Le diocèse de Tournai - Historique

Notes pour un récit destiné aux prêtres venus d'ailleurs Séminaire de Tournai, 26 février 2018

Chapitre I^{er} : Avant l'arrivée d'un évêque (fin du V^{ème} siècle)

I. Avant l'empire romain

Préhistoire

- - 300.000 : apparition de l'homme de Néandertal (petite vallée en Allemagne, près de Düsseldorf), dont les ossements sont découverts en 1856
- - 35.000 : apparition de l'homme moderne (traces à Braine-le-Comte, Ronquières)
- - 14.000 : apparition de l'homme (qui chasse le renne)
- - 10.500 : l'homme commence à devenir sédentaire
- - 8.000 : le renne migre vers le Nord ; il est remplacé par le cerf, le sanglier et le chevreuil ; le chien est l'auxiliaire de la chasse
- Arrivée d'agriculteurs venant du Proche-Orient, en partie dans l'ouest du Hainaut ; ces agriculteurs « à céramique rubanée » disparaissent vers - 4.700
- Entre - 4.000 et - 3.000 : activité minière de silex à Ciply, Flénu, Ghlin, Mesvin, Obourg, Saint-Denis, Saint-Symphorien et Strépy : l'UNESCO reconnaît en 2.000 les mines de Spiennes (près de Mons), exploitées entre - 4.400 et - 2.500 sur les deux rives de la Trouille
- En - 2.000 : mégalithes (pierres élevées près des lieux collectifs de sépulture) à Hollain, Gozée
- De - 1.100 à - 800, les objets en bronze deviennent plus nombreux ; ils sont importés dans le bassin de l'Escaut et dans le bassin de la Meuse
- L'inhumation est remplacée par la crémation, mais subsistent des tombes collectives au Sud et à l'Est de Sambre-et-Meuse
- Quatre cultures différentes, suite aux nombreuses immigrations, se partagent le territoire : la Famenne, la Moyenne Belgique, la Flandre et le Nord-Ouest

Migration des Celtes

- En - 600, des immigrants de Haute Autriche provoquent le surgissement de « tribus » possédant un territoire regroupant plusieurs villages ; les immigrants deviennent la classe supérieure ; les autochtones composent les classes inférieures. Les membres de la classe supérieure vont édifier des résidences princières
- Les envahisseurs, qui deviennent des « princes », sont appelés : Celtes
- En - 300, ils occupent l'Europe d'est en ouest ; la littérature grecque les appelle : des Galates, ce qui signifie : envahisseurs
- En - 168, Caton l'Ancien, écrivain romain, traduit Galates par Galli (Gaulois)

II. Empire romain : de - 200 à 476 : Gaulois, Romains, Gallo-Romains

Les Romains entreprennent la conquête de la Gaule, dans le cadre des luttes politiques à Rome, qui aboutissent à la dictature de Jules César (né en - 101)

- En - 59, César obtient le gouvernement de trois provinces (Illyrie, rive orientale de l'Adriatique ; Gaule cisalpine, nord de l'Italie ; Gaule narbonnaise, Provence actuelle)

- Selon César, la Gaule est divisée en trois parties : la Gaule habitée par les Belges ; la Gaule habitée par les Aquitains ; la Gaule habitée par les Celtes ou Gaulois
- Les Gaulois sont séparés des Belges par la Marne et la Seine ; le Rhin est la frontière naturelle avec les Germains
- A la faveur de l'arrivée de Germains en Gaule (ils traversent le Rhin), les Gaulois vont appeler César pour chasser l'envahisseur : César remporte la victoire en - 58
- Les tribus gauloises veulent résister à la présence des troupes romaines à la frontière d'avec les Germains : premier combat près de la Sabis à Thuin (en - 57) : César massacre et envoie le reste en esclavage à Rome
- Ensuite c'est Ambiorix (Tongres) qui va résister à César (- 54)
- Une insurrection générale en - 53 - 52, sous le commandement de Vercingétorix, va être noyée dans le sang à Alésia, en - 52

Installation de troupes romaines : de - 52 à la fin du Ier siècle après Jésus-Christ

- Pour effectuer les déplacements de troupes, rapidement, construction d'un réseau routier : trois axes
- À Langres : route vers l'Atlantique (Reims, Amiens, Boulogne)
- À Langres : route vers le Rhin (Metz, Trèves, Cologne)
- De Boulogne à Cologne (Cassel, Bavay, Tongres) : c'est la chaussée romaine qui traverse une partie du Hainaut actuel
- Entre - 27 et - 13, la Gaule belge fait partie de la Gaule du Nord ; la Gaule belge est délimitée par l'Atlantique, la Seine, le Rhin, le Rhône et les Alpes : le chef-lieu est Reims
- La Gaule belge est divisée en dix-sept cités. Dans le futur Hainaut de Napoléon Bonaparte (1801) : Bavay (frontière française actuelle) pour les Nerviens et Tongres (territoire très large) pour les Tongres
- L'empereur romain Auguste veut conquérir la Germanie, afin de repousser la frontière du Rhin jusqu'à la frontière de l'Elbe : c'est la province de Germania Magna (en 9 après Jésus-Christ)
- Le Rhin devient la frontière entre l'Empire romain et la Germanie, entre les Celtes et les Germains
- Comme les Romains veulent, aussi, conquérir les Îles britanniques (opération sans succès), les Romains se replient sur le Rhin et fondent deux provinces distinctes : Gaule inférieure (capitale Cologne) et Gaule supérieure (capitale Mayence)
- La Gaule belge est séparée des deux nouvelles provinces le long du Rhin

Pax romana : I^{er} et II^e siècles

- Poursuite de la construction du réseau routier, avec des haltes et des agglomérations tous les 30 km (une journée de marche) : Liberchies (frontières entre les Aduatiques et les Nerviens) devient une agglomération principale sur la chaussée Bavay – Cologne ; de même Tournai, au carrefour de l'Escaut et de la route entre Courtrai et Bavay
- Outre le réseau routier, nous avons les voies navigables, qu'on peut emprunter par des bateaux à fond plat (Pommeroeul)
- Des villae sont construites en dehors des grandes agglomérations : les grands propriétaires indigènes (gallo-romains) remplacent l'ancienne noblesse tribale
- Les cultes sont peu à peu « romanisés » : Tongres à un très grand temple (Ier siècle) ; Blicquy a un sanctuaire
- Après 162, commencent de nouvelles invasions de Germains, par la traversée du Rhin ou par l'arrivée de bateaux venant de la côte de la Mer du Nord

- L'empereur Dioclétien (284-305) réorganise l'empire en diocèses (structures administratives, militaires et économiques), qui sont divisés en provinces
- Le diocèse des Gaules (diocesis Galliae) compte huit provinces avec Trèves comme chef-lieu
- Le territoire de la Belgique actuelle comprend trois provinces : Belgica prima (Trèves) ; Belgica secunda (Reims) ; Germania secunda (Cologne)
- La Belgica prima a comme cités (civitates) : la cité des Trévires
- La Belgica secunda : les cités des Rémois (Reims), des Cambraisiens (Cambrai devient chef-lieu à la place de Bavay), des Tournaisiens (Tournai succède à Cassel)
- Dioclétien et son successeur, Constantin (306-337), initient une nouvelle organisation militaire ; les frontières sont renforcées ; des villes sont entourées d'enceintes (Tournai)
- Les prisonniers germaniques sont obligés de se fixer (en Belgique) pour exploiter les domaines agricoles

Pénétration du christianisme

- Entre la fin du II^e et le début du III^e siècle, des communautés chrétiennes existent en Gaule Belgique
- La ville de Tournai fait mémoire d'un prêtre **Piat**, qui participe à la première évangélisation de la future Belgique, vers la fin du III^e siècle ; Piat est mort martyr et est inhumé à Seclin. De la même première évangélisation font partie Ebert, Quentin et Chrysole
- L'empereur Dioclétien ravive la persécution des chrétiens en 303
- Constantin, après sa victoire au pont Milvius près de Rome (312), autorise les chrétiens à célébrer le culte en public (313) ; à la fin du IV^e siècle, l'empereur Théodose interdit les cultes « païens »
- Tongres a un évêque au IV^e siècle : Servais ; le siège de Tongres est transféré à Maastricht, lieu stratégique où la route Bavay – Cologne traverse le Rhin
- Il en va de même pour Tournai, qui aura un évêque à la fin du V^e siècle

Fin de l'empire romain d'Occident

- La pax romana s'effrite sous l'action des barbares, que sont les Germains au Nord, au-delà du Rhin : de 200 à 400
- Rome est prise par les barbares en 476 : fin de l'empire romain

Chapitre II : Un évêque à partir de la fin du V^e siècle

I. Des Romains à Clovis (476-511)

Mérovingiens

- Clodion, roi des Francs, quitte Dispargum (Duisburg en Allemagne ?) dans le territoire des Thuringiens et s'empare de Tournai et de Cambrai au cours du V^e siècle ; il conquiert aussi la Somme et l'Artois (Arras)
- Suite à un traité de paix avec le général romain Aetius (448), il garde uniquement Tournai
- Après la mort de Clodion, Mérovée lui succède (448-458) : il est considéré comme le fondateur de la dynastie mérovingienne
- Childéric lui succède (458-481) ; son royaume s'étend sur Tournai et une partie de la Belgique actuelle ; il veut gouverner seul, sans sa famille, sans les nobles ; il est chassé,

en 455, et se réfugie en Thuringe (Erfurt) où il est accueilli par le roi Basin, époux de la reine Basine

- Childéric est rappelé à Tournai en 461 ; peu de temps après, Basine le rejoint ; elle devient l'épouse de Childéric et donne naissance à Clovis en 466 ; il meurt en 481

Clovis (481-511)

- Clovis devient roi à 15 ans
- Clovis est **baptisé à Reims par l'évêque Rémi** le 25 décembre 496 : il est le premier roi germanique (barbare pour les Romains) qui devient chrétien ; Clovis va protéger l'Eglise dans tous ses territoires
- En 511, Clovis convoque le concile d'Orléans : sur 64 évêques de son royaume, 32 participent au concile ; on y traite de l'organisation de l'Eglise et de sa place dans la société, et encore du droit d'asile, de l'autorité des évêques sur les prêtres et les monastères ; on a ainsi une collaboration entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux (chrétien) de la société
- La mission des évêques devient aussi « civile »

Evangélisation de Tournai

- La ville de Tournai a connu un groupe d'évêques évangélisateurs vers la fin du V^e siècle. Clovis est baptisé en 496 et soutient l'évangélisation. Le premier évêque serait **Théodore. Eleuthère** devient évêque après 496 ; il exerce son ministère jusque 531 ; le diocèse de Tournai fait partie de la province de Reims, là où Clovis (né à Tournai) est baptisé ; Rémi a été évêque de Reims de 460 à 530 ; il a, le premier, divisé le territoire de la Belgica secunda en plusieurs diocèses ecclésiastiques, dont celui de Tournai ; durant la même période, nous avons l'évêque d'Arras, saint Vaast (mort vers 540)

Evangélisation de la « Belgique »

Il faut regarder les fleuves : l'Escaut ; la Meuse ; le Rhin

Partie occidentale de l'Escaut : diocèse de Tournai, jusqu'à la mer du Nord

Partie orientale de l'Escaut : diocèse de Cambrai

Le diocèse de Cambrai date du VI^e siècle. Il fera partie de la Basse-Lotharingie (avec Liège et Utrecht). Son territoire comprend le Hainaut futur, le Brabant jusque Breda.

Le diocèse de **Liège** : la **Meuse et son affluent la Sambre**

Tongre a un évêque, Servais, au IV^e siècle. L'évêque va s'installer à **Maastricht** (le long de la Meuse). Au VIII^e siècle, Hubert (705-727) s'installe à **Liège** (le long de la Meuse). Le diocèse comprend comme villes : Louvain, Looz, Aix-la-Chapelle, Limbourg (aujourd'hui en Allemagne), Namur.

Le diocèse de Liège aura aussi des territoires proches de la Sambre (qui se jette dans la Meuse). Le Hainaut ne comprend pas la future région de Charleroi et la Thudinie (Beaumont et Chimay). Ces dernières régions appartiennent à Liège. Avant 1559, le diocèse de Liège comprendra aussi Bois-le-Duc, l'est du Brabant.

II. De Clovis à Charlemagne (511-814)

Rois

- A la mort de Clovis (511), le royaume est partagé (selon la loi germanique) entre les fils du roi défunt : Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire. Ils s'unissent pour agrandir le territoire. Ils meurent les uns après les autres. Reste Clotaire Ier qui meurt en 561.
- Trois nouvelles entités politiques :
 - La Neustrie : la façade atlantique depuis l'Escaut jusqu'à la Loire : capitale, Paris
 - La Bourgogne : les grandes vallées de la Loire et du Rhône : capitale, Orléans
 - L'Austrasie : la Meuse, la Moselle, la Champagne : capitale, Reims
- La frontière entre la Neustrie et l'Austrasie est la forêt charbonnière, située entre la Dyle et la Sambre, en fait la limite qui sépare les diocèses de Tournai et de Tongres-Maastricht
- La future Belgique fait partie de la Neustrie du Nord (Chilpéric II) et de l'Austrasie (Sigebert)
- Dagobert (né en 600) est roi d'Austrasie en 623 et reprend peu à peu les royaumes des fils de Clotaire Ier ; il s'installe à Paris

- Parmi les conseillers de Dagobert, nous avons
 - **Eloi** (né près de Limoges en 588), un orfèvre très diplomate, qui est nommé évêque de Noyon et de Tournai en 641
 - Didier, qui est nommé évêque de Cahors
 - Ouen, ministre de la Justice, qui est nommé évêque de Rouen
- Dagobert meurt en 639
- Les rois mérovingiens résident peu dans le Nord-Est et fréquentent surtout les trois capitales (Paris, Orléans, Reims), si bien que les villes de Tournai et de Tongres perdent de l'importance ; Namur, Huy et Dinant demeurent très modestes (villes le long de la Meuse)
- Les civitates ne jouent plus de rôle ; elles sont remplacées par des pagi (pagus), des terroirs ruraux placés sous l'autorité d'un comte, représentant le roi

Moines

Durant la dynastie des Mérovingiens, des moines venus d'Irlande viennent sur le continent pour une nouvelle évangélisation.

Tournai et Noyon (630-1146)

- Le diocèse de Vermand est de la seconde moitié du Ve siècle. L'évêque Médard s'installe à Noyon après 531. En 532, il est élu évêque de Tournai.
- Selon les historiens, l'unicité de l'évêque pour les deux diocèses date du début du VIIème siècle. Selon d'autres historiens, cela commence avec Médard.
- Le diocèse de Tournai a le même évêque que celui de Noyon jusqu'en 1146.
- Deux sièges épiscopaux, deux chapitres (celui de Tournai est de 817), mais un seul évêque.
- Dans l'Annuaire de Tournai, la liste des évêques pour les deux diocèses commence au n° 4 (saint Achaire) et se termine au n° 40 (Simon de Vermandois)
- Ce sont les monastères qui évangélisent durant cette période ; ils s'installent dans les forêts et le long des cours d'eau : l'abbaye Saint-Pierre à Gand est fondée par Amand en 635 ; son disciple Bavon lui donne son nom. L'abbaye de Nivelles est fondée en 647

par la veuve de Pépin de Landen (maire du palais d'Austrasie), qui demande à sa fille Gertrude d'installer un monastère de femmes nobles. Nous avons, durant la même période, la fondation des abbayes de Stavelot-Malmédy, Fosses, Lobbes, Celles. A Mons, Waudru initie un chapitre de femmes nobles. Vincent fait de même à Soignies.

Maires du palais (639-751)

Après la mort de Dagobert (639), les différents rois mérovingiens sont progressivement écartés par des personnages qui « remplacent » le roi, trop jeune pour gouverner ou trop incompetent. On assiste à la naissance de nouvelles « dynasties » de maires du palais.

- Pépin I^{er}, de Landen (580-640), grand propriétaire dans les pays du Rhin et de la Moselle
- Pépin II, de Herstal, fils de Pépin de Landen ; outre son épouse Plectrude, il a une concubine, Alphaïde, dont il a un fils : Charles, qui prendra peu à peu le pouvoir comme maire du palais
- Il est surnommé le Marteau, ou Martel
- Les Arabes commencent la conquête du nord de l'Espagne et de la future France en 720 ; **Charles Martel** les vainc à Poitiers en 732 ; il est considéré comme le sauveur de l'Eglise ; le pape Grégoire III lui donne le titre de subregulus (presque roi) ; il meurt en 741
- Pépin le Bref reçoit la Neustrie, la Bourgogne et la Provence.
- Le pape Zacharie accède à la demande de Pépin de le reconnaître comme roi à part entière ; Pépin se fait désigner comme roi des Francs à Soissons en 751
- Le dernier roi mérovingien, Childéric III, meurt en 755

Le roi devient allié du Pape (751-768)

- Pépin le Bref ou Pépin III, depuis 751, est reconnu comme ayant un saint parmi ses ancêtres (Arnould) ; son père, Charles Martel, a chassé les infidèles à Poitiers ; Charles Martel a encouragé Wynfrid, devenu Boniface, un moine anglo-saxon, à évangéliser la Germanie ; **Pépin devient le réformateur de l'Eglise franque** (il remplace les évêques incompetents par de nouveaux)
- Pépin est oint comme roi par Boniface en novembre 751
- Pépin est oint comme roi par le pape Etienne II en 754, en l'église abbatiale Saint-Denis
- Reçoit aussi l'onction :
- Le fils de Pépin, Charles, né en 742 (le futur Charlemagne)
- Le rite de l'onction par le pape, destinée aux rois (ou empereurs), va durer pendant des siècles
- Pépin le Bref meurt en 768

Charlemagne, l'Européen (768-814)

- Pépin le Bref a partagé le royaume entre Carloman (à Soissons) et Charles (à Noyon)
- Carloman meurt en 771
- Charles élimine tous ceux qui sont contre lui : les Saxons, les Bretons, les Avars (Autriche)
- Charlemagne organise le territoire du royaume en envoyant, deux par deux, des **missi dominici**, des envoyés du maître : **un laïc et un évêque** ; il établit la justice avec force ; il appuie le travail d'un moine venu de Grande-Bretagne, **Alcuin**, le créateur de nombreuses écoles. Charlemagne a rencontré Alcuin à Parme en 781. En 789, un

capitulaire (une loi) ordonne au clergé d'ouvrir des écoles pour tous les enfants, dès l'âge de 7 ans. Les meilleurs poursuivront dans les écoles des monastères.

- En 797, Charlemagne s'installe à **Aix-la-Chapelle** et il règne sur l'Italie, la Gaule, la Germanie ; il est roi des Francs, des Lombards, etc.
- En 800, il se rend à Rome ; le jour de Noël, le **pape Léon III** pose sur sa tête une couronne d'empereur et il fait **l'onction comme dans la tradition byzantine**
- En 813, Charlemagne demande à tous les grands de l'empire (évêques, ducs, comtes) d'accepter que le titre d'empereur soit confié à Louis : il va régner sur un territoire qui va de l'Atlantique à la Carinthie (Autriche) et du nord de l'Espagne à l'Elbe (Allemagne)
- Charlemagne meurt le 22 janvier 814

III. Période de partages selon le modèle féodal (843-an mil)

Trois régions

- A la mort de Louis le Pieux (840), des luttes interminables aboutissent à un partage de l'empire en trois régions
- Lothaire reçoit le titre d'empereur et deux capitales, Aix-la-Chapelle et Rome, sur un territoire qui va de la Méditerranée à la mer du Nord (Lotharingie : Lombardie, Provence, Bourgogne, les futurs Pays-Bas (Belgique et Hollande jusqu'à la Frise))
- Louis le Germanique reçoit la future Allemagne
- Charles le Chauve reçoit la Gaule du temps de Clovis (donc aussi la Flandre, diocèse de Tournai rive occidentale de l'Escaut) et le nord de l'Espagne

Lotharingie

- En 880, la Lotharingie est sous l'autorité des rois germaniques, malgré la résistance des différents comtes de Hainaut
- En 959, la Lotharingie est scindée par le frère du roi Otton, Brunon, archevêque de Cologne :
- Haute-Lotharingie (Moselle), qui deviendra la Lorraine
- Basse-Lotharingie (entre l'Escaut et le Rhin). Elle est limitée au Nord par les estuaires de la Meuse, du Rhin et de l'Escaut, et au Sud par une ligne entre Sedan et le confluent du Rhin et de la Moselle (aujourd'hui Coblenche)
- Le roi de Germanie devient empereur en 962 : les meilleurs alliés de l'empereur se recrutent parmi les évêques de Cambrai, Liège, Utrecht, Cologne, Trèves, Metz, Toul, Verdun
- Les comtes de Hainaut, vaincus au temps de Otton I^{er} (exilés en Bohême), parviennent à avoir l'appui du roi de France, Lothaire, et veulent reconquérir le Hainaut en 973-976. Otton II donne le comté de Mons à Régnier IV.
- Ces différentes luttes tentent d'imposer un candidat comme roi de France : finalement, c'est Hugues Capet (978) qui l'emporte. En 980, Hugues Capet renonce à la Lotharingie, qui fait partie désormais du Saint-Empire germanique

Les **territoires actuels du diocèse de Tournai** sont essentiellement en Lotharingie

Au traité de Verdun, le **diocèse de Tournai** est dans la « France » future

- Après l'invasion des Normands et le nouvel équilibre politique, le renouveau économique profite surtout aux familles nobles, qui mettent la main sur les abbayes

- Les évêques de Lotharingie soutiennent l'empereur au plan politique ; c'est en effet l'empereur qui les nomme ... Ainsi Notger, évêque de Liège (972-1008), reçoit le titre de prince-évêque ; ils dirigent et défendent leur diocèse par les armes pour lutter contre les Normands ; ils doivent vaincre les nobles, qui veulent accaparer des biens cédés à l'Eglise ; ils battent monnaie et rendent justice
- Les prêtres cherchent des charges qui rapportent de l'argent ; il faut acheter ces charges : le curé de paroisse rurale est client d'un seigneur local ; l'évêque est client de l'empereur
- Tout devient une question d'argent : on doit payer pour obtenir des sacrements
- Pour réformer cette situation, ce sont les moines qui vont imposer la rigueur : Cluny en est un exemple. Gérard de Brogne prend la tête de l'abbaye de Brogne, où il impose la stricte observance ; Arnoul de Flandre lui confie le redressement des abbayes de Gand, Saint-Amand et Saint-Bertin ; le duc Gislebert de Lotharingie l'envoie au monastère de Saint-Ghislain avec le même objectif
- Grâce à Gérard de Brogne, de nouveaux monastères sont fondés en Brabant, en Hainaut, au pays de Liège et en Flandre
- La réforme clunisienne insiste sur la célébration de l'office divin, sur la liturgie et, en particulier, le chant choral

IV. Principautés : de l'an mil à 1369

Croisades

- En 1096, le pape Urbain II lance l'appel à la délivrance de Jérusalem, occupée par les Turcs-Seljoukides depuis 1055
- C'est le début des croisades, qui vont durer jusqu'en 1291
- A ce type de croisades contre les musulmans, il faut ajouter les croisades contre les Albigeois. Les Cathares commencent leur mouvement en 1170 dans le sud de la France : Vaudois (Lyon et Alpes), Cathares (sud-ouest de la France jusqu'en 1229)
- Le pape Grégoire IX institue l'Inquisition en 1233
- Le comté de Flandre (diocèse de Tournai) se révolte contre le roi de France, Philippe le Bel (1285-1314) : bataille des éperons d'or à Courtrai, en 1302, où les Français sont battus ; revanche des Français à Mons-en-Pévèle, en 1304

Comté de Flandre

Entre le traité de Verdun et l'an mil émerge entre le littoral de la Mer du Nord et l'Escaut un comté de Flandre, qui devient puissant grâce à la naissance des villes de Bruges et de Gand

- En 1012, le roi Henri II de Germanie remet en fief à Baudouin IV de Flandre : Valenciennes et d'autres possessions de Zélande ainsi que le château de Gand
- En 1056, Baudouin V reçoit un nouveau fief : le Brabant jusqu'à la Dendre ; cela se complique : on a la Flandre fief de France et la Flandre fief du Saint-Empire romain germanique
- Après la mort d'Herman de Mons, comte de Hainaut, en 1051, sa veuve se remarie avec Baudouin VI, comte de Flandre ; complication supplémentaire : la Flandre et le Hainaut ont le même « souverain »
- A la mort de Baudouin VI, conflit de succession : Robert, frère de Baudouin VI, devient maître de la Flandre ; Baudouin, fils de la veuve du comte de Hainaut, n'est maître que du Hainaut ; Robert envahit le Cambrésis avant 1076
- Le comte de Flandre reste un vassal du roi de France

- Baudouin VI meurt en 1119, sans héritier ; Charles de Danemark lui succède ; il est assassiné en 1127
- Louis VI, roi de France, impose Guillaume Cliton (petit-fils de Guillaume le Conquérant), ennemi d'Henri III, roi d'Angleterre
- Les villes de Flandre ne veulent pas d'un « anti-anglais »
- Gand s'insurge et choisit Thierry d'Alsace comme nouveau souverain
- Cliton meurt à Alost, terre impériale
- Thierry d'Alsace fait de la Flandre un territoire stable ; son fils, Philippe d'Alsace, acquiert par mariage le sud de la Flandre jusque Compiègne
- Thierry et Philippe accordent des privilèges communaux aux villes
- En 1180, Philippe marie sa fille à Philippe Auguste, roi de France : fait partie de la dot une partie des Etats du comte de Flandre
- Philippe d'Alsace meurt en 1191 (III^e croisade) : le roi de France fait valoir ses droits sur le comté de Flandre ; le comte Baudouin V de Hainaut (Baudouin VIII de Flandre) s'est déjà emparé de la Flandre
- Le traité d'Arras accorde au roi Philippe Auguste tout le sud du comté de Flandre (Arras et Saint-Omer) ; le comte de Hainaut perd Boulogne, le Ternois, Arras (sauf Douai)
- Mais la perte territoriale est compensée par l'union du Hainaut et de la Flandre
- Baudouin IX de Flandre (Baudouin VI de Hainaut) part en croisade et obtient le trône de Constantinople : il meurt en 1205
- La fille aînée, Jeanne (dite de Constantinople), épouse Ferrand de Portugal, allié de la France. Or, Ferrand change de camp et soutient Jean sans Terre, roi d'Angleterre, allié du comte de Boulogne et de l'empereur Otton IV : les alliés de Ferrand sont battus à Bouvines (1214)
- Le comté de Flandre maintient de bonnes relations avec l'Angleterre, qui envoie la laine dans les villes flamandes (ce qui fait leur prospérité) ; Jeanne accord des privilèges fiscaux à d'autres cités (Gand, Ypres, Douai, Bruges) ; les beffrois deviennent les symboles de la liberté de ces villes
- Marguerite, sœur de Jeanne, succède à sa sœur en 1244 ; elle épouse Bouchard d'Avesnes (mariage déclaré invalide) et Guillaume de Dampierre
- En 1244, le roi de France attribue les comtés de Hainaut et de Namur à d'Avesnes et celui de Flandre à Dampierre
- Jean d'Avesnes estime que la sentence du roi de France ne concerne pas la Flandre impériale ; son beau-frère, Guillaume II de Hollande, élu roi des Romains en 1247, lui confère la Flandre impériale en 1252
- Marguerite n'est pas d'accord, mais son armée est battue à Westkapelle
- Après l'abdication de Marguerite (1278), son fils, Gui de Dampierre, est comte de Flandre
- Un conflit éclate (1275-1279) entre Gui et les grandes villes de Gand, Bruges, Ypres, Lille et Douai
- Une révolte éclate
- Finalement les alliés de Gui de Dampierre adoptent son étendard : un lion
- Les opposants à Gui de Dampierre adoptent l'étendard du roi de France : le lys
- Des guerres menées par la France et l'Angleterre, en Flandre, entraînent le départ de Gui de Dampierre (emprisonné en France), l'emprisonnement de son successeur, Robert de Béthune, et l'annexion de la Flandre à la France
- Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, obtient la Zélande et la Hollande
- Le roi de France Philippe le Bel entre en Flandre, mais est battu à la bataille des Eperons d'or près de Courtrai en 1302
- Le roi prend sa revanche en 1304 à Mons-en-Pévèle
- Résultat : le roi de France obtient la Flandre gallicane (française) en 1312
- Suit une période de révoltes en Flandre

- Le comte de Flandre Louis de Male veut la paix avec l'Angleterre : il fait miroiter le mariage de sa fille, Marguerite, avec un prince anglais
- Ensuite, en 1357, Marguerite (enfant) épouse Philippe de Rouve, duc de Bourgogne et comte d'Artois
- En 1369, Marguerite se marie avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne ; le roi de France rétrocède à la Flandre Lille, Douai et Orchies

Duché de Brabant

- L'an mil, le comté de Louvain connaît un développement continu
- Il devient le duché de Brabant grâce à une extension continuelle
- Son territoire est le long de la route de Bruges vers Cologne
- En 1190, la diète de Schwäbisch Hall décide que l'exercice du pouvoir ducal de Basse-Lotharingie est désormais limité aux territoires brabançons du duc de Louvain, qui est désormais appelé : duc de Brabant
- Au XIII^e siècle, le duché de Brabant acquiert le Limbourg et les pays d'Outre-Meuse
- Une succession de souverains fait atterrir le Brabant chez les ducs de Bourgogne en 1430

Comté de Hainaut

- Le Hainaut est dirigé par les comtes de la famille des Rénier, en opposition constante avec les empereurs germaniques dès la fin du IX^e siècle
- Le comte de Flandre ambitionne le Hainaut à la mort de Herman de Mons (XI^e siècle)
- Le Hainaut revient à Baudouin II (1076)
- Durant le XIII^e siècle, Flandre et Hainaut sont réunis
- Ensuite, en 1356, Guillaume (VI de Hollande), qui avait la Zélande, la Hollande et la Frise, devient également comte de Hainaut (Guillaume III de Hainaut) ; devenu dément (1358), il est interné
- Son frère Albert prend la régence et lui succède ; il hérite également de la Bavière
- Ses successeurs vont finalement entrer, eux aussi, dans la maison des ducs de Bourgogne

Principauté de Liège

Cette principauté n'entrera pas dans la famille de Bourgogne, mais les ducs de Bourgogne vont restreindre l'autonomie liégeoise. Philippe le Bon oblige, en 1455, le prince-évêque Jean de Heinsberg d'abdiquer en faveur de son neveu, Louis de Bourbon (beau-frère du futur duc Charles le Téméraire).

V. Pays-Bas bourguignons (1369-1506)

- Les princes français de la dynastie des Valois prennent pied aux Pays-Bas à la fin du XIV^e siècle, avec Philippe le Hardi (1384-1404), dont le père, Jean le Bon, lui avait donné le duché de Bourgogne en 1363
- Les successeurs de Philippe le Hardi s'implantent aux Pays-Bas par la guerre, les mariages et la nomination d'évêques de leur famille sur des sièges des Pays-Bas : Jean sans Peur (1404-1419), Philippe le Bon (1419-1467), Charles le Téméraire (1467-1477) et Marie de Bourgogne (1477-1482).
- Marie de Bourgogne épouse, en 1477, Maximilien de Habsbourg, fils de l'empereur du saint empire romain germanique : ils ont un fils, Philippe le Beau (né en 1478)

- A la mort de Marie de Bourgogne, Philippe le Beau est duc de Bourgogne, tout en étant un Habsbourg
- Maximilien est empereur en 1508
- Philippe le Beau, archiduc d'Autriche (Habsbourg), épouse en 1493 Jeanne de Trastamare, fille des Rois Catholiques espagnols Isabelle Ière de Castille et Ferdinand II d'Aragon ; ces deux Rois Catholiques ont, en 1492, chassé tous les musulmans et tous les Juifs d'Espagne
- Jeanne devient reine de Castille (1504) et reine d'Aragon (1516)
- Philippe meurt en 1506 ; son fils Charles (6 ans) succède, mais il a comme tuteur son grand-père Maximilien

Changement dans l'enseignement « supérieur »

- Les écoles cathédrales de l'empire carolingien : une école dépendait du Chapitre cathédral
- Les écoles des monastères : sous l'autorité de l'abbé ou du prieur
- Sont progressivement supplantées par les universités qui ont un rayonnement universel ; certaines avaient besoin de l'autorisation du Pape pour la fondation
- L'Université de Louvain est fondée en 1425, avec l'autorisation du pape Martin V

VI. Charles Quint (1506-1555)

- Descendant des ducs de Bourgogne, Charles hérite des Pays-Bas en 1506 et, assez rapidement, des royaumes ibériques avec les dépendances américaines et italiennes, et du Saint Empire romain germanique (des Habsbourg)
- En 1519, il devient Charles Quint
- Né en Flandre (Gand) en 1500, il est élevé à Malines et à Bruxelles, dans le Brabant, avec ses sœurs
- Son frère cadet, Ferdinand, est élevé en Espagne
- Charles a des précepteurs excellents : Guillaume de Croÿ (Hainaut), sieur de Chièvres, et Adrien Boeyens qui sera élu pape en 1522 (Adrien VI)
- Les Pays-Bas sont dans un ensemble immense
- En 1555, Charles Quint présente, à Bruxelles, Philippe, son fils, comme souverain des Pays-Bas ; en 1556, Philippe est roi d'Espagne (Philippe II)
- A ce moment-là, les Pays-Bas comptent 17 provinces
- Durant son règne, Charles Quint a rasé Thérouanne (un évêché à l'ouest de celui de Tournai), conclu un accord avec la principauté de Liège et s'est imposé à Cambrai
- Charles Quint peut ainsi nommer lui-même les évêques dans ce territoire
- Il obtient de François I^{er} (roi de France) l'abandon de la suzeraineté sur la Flandre (et donc sur le diocèse de Tournai) en 1526
- Cela entraîne la constitution du Cercle de Bourgogne, les Dix-Sept Provinces, en 1548 (dont la Flandre et l'Artois, Arras) et la Franche-Comté
- Charles-Quint donne le Saint-Empire à son frère Ferdinand

VII. Philippe II (1555-1598)

- Philippe II réside aux Pays-Bas de 1555 à 1559
- Il dirige l'opération de la réforme des évêchés (1559)

Réforme de l'Église

- Luther affiche ses thèses à Wittenberg en 1517 : c'est le début de la Réforme dans le Saint-Empire romain germanique de Charles-Quint ; Calvin publie en France et, finalement, à Genève
- Anvers est un port international qui attire ce qui est « neuf » au plan économique et culturel, donc aussi l'imprimerie (Plantin, avec la Bible dans toutes les langues, et les œuvres des « Humanistes » de la Renaissance)
- Malgré les efforts de Charles Quint pour calmer Luther, la Réforme se développe
- Le concile de Trente (1545-1563) initie la réforme catholique
- Une bonne partie des Pays-Bas est acquise aux idées de la Réforme de Luther (1520), à partir d'Anvers
- En 1546, Charles-Quint renforce les pouvoirs de l'Inquisition (un dixième des « hérétiques » qui passent au tribunal est condamné à mort ; entre 4.000 et 8.000 passent par le tribunal de l'Inquisition)
- Depuis l'Espagne, à partir de 1559, Philippe II dirige, par des Gouverneurs, les Pays-Bas au milieu de la Réforme calviniste ; beaucoup de Français ralliés à Calvin s'enfuient aux Pays-Bas
- La poursuite des Calvinistes se fait dans le sang

Une nouvelle gouvernance pour les Provinces du Nord

- En 1572, Guillaume d'Orange est élu stadhouder en Hollande et Zélande
- En 1579 : Union d'Arras entre les provinces du sud (Artois, Hainaut, Lille-Douai-Orchies) et Union d'Utrecht entre les provinces du nord et une douzaine de villes de Flandre et de Brabant (Gand, Ypres, Bruges, Anvers, Breda)
- En 1581, furie française à Anvers (contre les calvinistes)

VIII. Pays-Bas espagnols (1581-1659)

- La souveraineté de Philippe II n'est plus reconnue dans les Provinces du Nord
- La répression impitoyable contre les Calvinistes aboutit à une « catholicisation » des Provinces du Sud
- Le diocèse de Tournai fait partie des Pays-Bas espagnols
- **En 1559, quatorze nouveaux diocèses sont érigés aux Pays-Bas (donc avant la scission entre les Provinces Unies et les Pays-Bas espagnols)**
- Trois sièges archiépiscopaux :
- **Malines** (avec les sièges suffragants de Gand, Bruges, Ypres, Anvers, Bois-le-Duc et Ruremonde)
- **Cambrai** (avec les sièges suffragants de Saint-Omer, Arras, Tournai et Namur)
- **Utrecht** (avec les suffragants de Harlem, Leeuwarden, Groningue, Deventer et Middelburg)
- Liège reste un diocèse à part
- Etant donné l'opposition des évêques de Liège et de Trèves, Philippe II n'a pas pu intégrer le duché du Luxembourg : les paroisses ont été réparties entre Namur et Liège

IX. Pays-Bas français (1659-1713)

- Le roi Philippe IV d'Espagne est battu par Louis XIV de France : ils signent la paix des Pyrénées en 1659
- La France obtient l'Artois, des places en Flandre, en Hainaut (Landrecies, Le Quesnoy, Avesnes) ainsi que Philippeville et Mariembourg (enclaves françaises jusqu'en 1815)
- Louis XIV conquiert Lille en 1667 et possède, en 1668 : Furnes, Bergues, Armentières, Courtrai, Menin, Lille, Douai, Tournai, Audenarde, Ath, Binche, Charleroi
- Louis XIV conquiert Valenciennes et Cambrai en 1677
- En 1678, Louis XIV rend Courtrai et Audenarde, Ath et Charleroi, mais il reçoit Ypres, Bailleul, Cassel, Aire, Saint-Omer, Valenciennes, Cambrai et Maubeuge
- Louis XIV vainc à la bataille de Fleurus (1690), prend Mons en 1691, Namur en 1692
- En 1713-1714, les traités d'Utrecht et de Rastadt transfèrent les Pays-Bas espagnols sous souveraineté autrichienne

X. Pays-Bas autrichiens (1713-1795)

- Les Pays-Bas sont à la maison d'Autriche, représentée par l'empereur Charles VI (Habsbourg)
- Mais ils sont occupés par les troupes des Provinces-Unies
- En 1715, le traité de la Barrière oblige la présence de garnisons hollandaises dans sept places fortes : Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres, Termonde
- Un second traité de la Barrière est nécessaire en 1720 : la région d'Ypres et le Tournaisis sont rétrocédés par la France et deviennent autrichiens
- Quelques révolutions jalonnent la fin du XVIII^e siècle
- Petite révolution de 1787, qui s'oppose aux réformes de l'empereur Joseph II
- Révolutions brabançonne et liégeoise (1789-1790), avec la fuite du prince-évêque de Liège et le Manifeste de déchéance de Joseph II
- Proclamation des Etats Belgiques Unis en 1790
- Restauration du prince-évêque de Liège en 1791
- Déclaration de guerre de la France à l'Autriche en 1792
- Conquête des Pays-Bas par l'armée française en 1792
- Création du département de Jemappes en 1793
- Evacuation des Pays-Bas par l'armée française en 1792, avec restauration de la souveraineté autrichienne
- Bataille de Fleurus en 1794 avec reconquête française des Pays-Bas
- Division des Pays-Bas en neuf départements et « réunion » à la France en 1795

Eglise catholique dans les Pays-Bas français et autrichiens

- Une Eglise de la Contre-Réforme qui applique les décrets du Concile de Trente : résidence des évêques dans leur diocèse ; fondation de séminaires ; christianisation du peuple par la catéchèse des enfants ; réseau d'écoles et de lieux pour soins de santé ; beaucoup de prêtres, de religieux et de religieuses
- Les curés s'occupent d'une seule paroisse (interdiction d'aller ailleurs)
- Le mobilier des églises exprime bien l'essentiel : le confessionnal, le banc de communion, la chaire de vérité, le tabernacle, l'image de la Vierge Marie, l'orgue
- Le clergé séculier est appuyé par le clergé régulier : les Jésuites fondent de nombreux collèges (étude des langues classiques, latin et grec ; pédagogie active ; promotion de l'émulation des élèves ; renforcement de l'expression orale) ; les Augustins ont une grande influence

- Une Eglise très liée aux Habsbourg de Vienne, et au représentant de l'empereur à Bruxelles
- Querelles suite au jansénisme : Corneille Jansenius (1585-1638), professeur à Louvain et évêque d'Ypres, adversaire des Jésuites, veut un catholicisme beaucoup plus rigoureux ; les Jésuites font condamner Jansenius par Rome ; la réaction des Pays-Bas a été « contre Rome »
- C'est finalement Louis XIV qui parviendra à abattre le jansénisme aux Pays-Bas
- Ambiance des Lumières : démocratie, religion rationnelle, fin de la religion d'Etat, fin des privilèges du clergé, Etat de droit
- Joseph II, empereur d'Autriche (1780-1790), veut réformer l'Eglise « à la manière rationnelle »
- En 1786, il réforme les « loges maçonniques » : il en reste à Mons et à Tournai
- En 1786, il veut maîtriser le fonctionnement de l'Eglise catholique : censure des sermons et nouvelles structures paroissiales, avec vérification des biens ; fermeture des séminaires remplacés par deux séminaires généraux d'Etat à Louvain et Luxembourg ; les prêtres, etc., deviennent des employés de l'Etat

Principauté de Liège

- La Principauté de Liège vit une histoire distincte de celles des Pays-Bas : elle est enclavée dans les Pays-Bas, mais entre la France et les Provinces-Unies du Nord (300.000 habitants en 1789)
- L'évêque est un prince vassal de l'empereur du Saint-Empire romain germanique (depuis la période médiévale)
- Influence des Lumières à partir du XVIII^e siècle, y compris sur certains évêques
- Révolution à Liège en 1789
- Les troupes « prussiennes » entrent à Liège pour mettre de l'ordre (au nom des Etats du Saint-Empire), mais quittent la ville en 1790
- Le prince évêque est rétabli ; on revient à l'Ancien Régime

Révolution Française (1789)

- L'arrivée des révolutionnaires dans les Pays-Bas autrichiens détruit beaucoup de lieux de culte, d'abbayes : confiscation de biens
- Des sièges épiscopaux deviennent vacants pour de longues années
- Le clergé est parfois obligé de se cacher pour continuer son service

XI. Départements belges réunis à la France (1795-1815)

- L'Autriche reconnaît la cession de la Belgique à la France en 1797
- Cela signifie que sont avalisées les décisions de 1795 : les territoires de la ci-devant Belgique (Pays-Bas autrichiens), de la principauté de Liège, de Stavelot, de Logne et Malmédy sont annexés à la République ; de même, sera annexé le duché de Bouillon
- Institution du Nouveau Régime (qui supprime l'Ancien) : abolition de la société féodale ; suppression des ordres et des états (noblesse, clergé, tiers-état) ; fin des privilèges, des corporations ; instauration de la liberté de travail, de l'état civil

Fin de la position privilégiée de l'Eglise catholique

- Le nouveau calendrier ; les fêtes nouvelles pour entretenir la fraternité sont des « échecs
- En juin 1796 suppression des ordres religieux et pensions à la retraite
- Suppression des établissements religieux
- Vente aux enchères des biens d'Eglise
- L'Etat civil succède aux registres paroissiaux
- Tous les signes du culte sont interdits (costume liturgique, cloches)
- L'Université de Louvain est abolie (1797)
- Imposition du serment du clergé : serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III ; les vicaires généraux des évêchés de Tournai et de Liège sont d'accord ; l'archevêque de Malines est opposé
- L'instruction est nationalisée ; des hospices civils sont créés par commune, etc.
- Accélération de la paupérisation de la population : Mons compte entre 15% et 30% d'indigents
- Suite à la révolte des Paysans (1798), Paris prend des décisions contre les départements belges : 7.478 prêtres qui ont refusé le serment sont condamnés à la déportation (648 le seront effectivement) ; en effet, d'après Paris, les moteurs de la rébellion sont des prêtres, des moines, des vagabonds et des étrangers

Napoléon Bonaparte (1799-1815)

- Napoléon Bonaparte est Premier Consul (1799-1804)
- Institution des préfets (1800)
- Concordat avec le pape Pie VII (1801)
- Proclamation de l'empire (Napoléon I^{er}, 1804-1815)
- Désintégration de l'Empire français : abandon de la Belgique, occupée par les troupes alliées (1813)
- Création du Royaume des Pays-Bas (1814)
- Congrès de Vienne (1815)
- Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas (1815)

Concordat 1801

- Arrivé au pouvoir, Bonaparte assouplit la **politique religieuse** : que faire du serment imposé au clergé ?
- Quatre évêques survivants de l'Ancien Régime sont opposés au serment, dont ceux de Malines, Ypres et Ruremonde : Anvers se rallie à cette position
- Les autres diocèses n'ont plus d'évêque mais des vicaires généraux, qui sont partagés
- Bonaparte ordonne, en 1799, la mise en liberté des prêtres qui avaient refusé de prêter serment, mariés ou n'exerçant plus le culte, condamnés à être déportés
- Les lieux de culte sont rendus aux fidèles
- Pie VI, décédé et inhumé à Valence, sera enterré à Rome : cette décision retourne la population en faveur de Bonaparte
- En 1801, Bonaparte signe le Concordat avec le pape Pie VII
- Bonaparte exige la démission de tous les évêques survivants afin de refaire un épiscopat recomposé
- Il nomme François-Joseph Hirn à Tournai (1802-1819)
- Les diocèses de Bruges, Ypres, Anvers et Luxembourg sont supprimés

Dans le nord de la France, la Province ecclésiastique de Malines comprend les diocèses suivants

- Aix-la-Chapelle
- Gand
- Liège
- Mayence
- Namur
- Tournai
- Trêves

(Après la création du nouveau royaume des Pays-Bas 1815)

- Malines
- Gand
- Liège
- Namur
- Tournai

Conséquences

- Rome renonce à revendiquer les biens confisqués
- L'Etat français, en contrepartie, salarie les évêques et les prêtres de paroisse
- La paix religieuse semble rétablie
- Mais les *Articles organiques* (qui suivent le Concordat) ne font pas l'unanimité
- La révolution a réduit le nombre de prêtres ; ceux qui subsistent sont âgés (en 1808, 25 % des prêtres ont plus de 60 ans)
- Pour remédier à cette situation, les évêques créent des séminaires : Tournai en 1808
- Les prêtres qui subsistent rechignent à entrer dans le travail paroissial (chanoines, religieux)
- En 1809, éclate un conflit entre l'empereur et l'Eglise : les Etats pontificaux sont réunis à l'Empire, le pape est fait prisonnier, l'empereur est excommunié
- En 1810, l'empereur se marie : une partie du clergé refuse de chanter le Te Deum : ils sont arrêtés et déportés
- En 1811, au Concile national, les évêques de Gand, Tournai et Troyes s'opposent aux mesures de Napoléon : ils sont enfermés
- Napoléon nomme de nouveaux évêques : à Tournai, le chapitre refuse d'accueillir le nouvel évêque (l'évêque légitime, Hirn, est en prison) ; le chapitre est dissous, plusieurs prêtres sont arrêtés, le séminaire est fermé
- Les loges maçonniques fleurissent : Mons (1800), Tournai, Charleroi et Boussu

XII. Royaume des Pays-Bas (1815-1830)

Congrès de Vienne (1814-1815)

- La chute de Napoléon entraîne le retour à l'Ancien Régime
- La France retrouve le territoire de 1789
- Elle est entourée de petits Etats tampons : les Pays-Bas, la Suisse, le Piémont-Sardaigne
- Pour diriger les nouveaux Etats, le Congrès de Vienne se réfère au principe de légitimité : les dynasties d'avant 1789 doivent être rétablies
- En France, le frère de Louis XVI sous le nom de Louis XVIII (Louis XVII empêché de régner et disparu ...)

- La Belgique ne retourne pas à l'Autriche, mais est incorporée aux Pays-Bas au même titre que les anciennes Provinces-Unies ; le fils du dernier gouverneur général (stadhouder) en devient le roi sous le nom de Guillaume d'Orange
- Les Pays-Bas correspondent à peu près aux Pays-Bas de Charles-Quint

Monarchie constitutionnelle de Guillaume I^{er}

- Ce n'est plus tout à fait l'Ancien Régime, mais une monarchie constitutionnelle
- La constitution des Pays-Bas est une des plus libérales de l'époque
- Le roi contrôle le pouvoir exécutif (depuis les ministres jusqu'aux communes)
- Le parlement comprend deux chambres : la première chambre est composée de membres nommés à vie par le roi ; la seconde chambre rassemble les représentants nommés par les états provinciaux
- De plus, le roi peut promulguer des arrêtés sans passer par le parlement
- Le roi nomme les magistrats
- La constitution prévoit le principe de la tolérance religieuse
- Plusieurs évêques belges (Gand, Namur et Tournai) exhortent les fidèles à refuser la constitution qui n'est pas « catholique »
- Guillaume I^{er} fait en sorte que cette constitution soit adoptée, alors que les provinces flamandes y sont opposées fermement et que les provinces wallonnes sont très mitigées
- Guillaume I^{er} s'appuie sur les libéraux belges pour avaliser cette constitution, en montrant que ceux qui sont opposés le sont en raison de l'influence de l'Eglise catholique
- Guillaume I^{er} pense avoir avec lui les libéraux du Sud en défendant la liberté de conscience et en développant l'enseignement public : bref, séduire l'esprit anticlérical des progressistes
- Guillaume I^{er} veut nommer directement les évêques et contrôler la formation des prêtres
- Il envisage de restaurer un enseignement de qualité nettoyé de toute influence religieuse ; trois universités sont fondées : Louvain, Liège et Gand
- En 1825, les catholiques belges manifestent ouvertement leur hostilité à l'égard de la politique scolaire de Guillaume I^{er} et réclament une véritable liberté de l'enseignement
- Grâce à cette « liberté », les libéraux se rapprochent des catholiques dans le combat contre Guillaume I^{er}
- Avec les catholiques, ils prônent : un véritable régime parlementaire, la défense des libertés individuelles (presse, culte, opinion, association, etc.)
- Guillaume I^{er} multiplie les arrêtés pour engager des procédures judiciaires contre les journaux belges de tendance libérale et de tendance catholique
- Résultat : les libéraux et les catholiques s'unissent de manière « régionale » contre les Hollandais
- Dans ce contexte Guillaume I^{er} nomme Jean-Joseph Delplancq évêque de Tournai (1829-1834)
- Les pétitions et les événements de 1830 entraînent des troubles à Bruxelles, des combats révolutionnaires : les Hollandais se retirent durant la nuit du 26 au 27 septembre 1830

Conférence de Londres (1830)

- La révolution belge et l'indépendance de la Belgique remettent en question les décisions du Congrès de Vienne (1815) : le problème est devenu européen
- Guillaume I^{er} fait appel aux grandes puissances pour prendre une décision
- Seule la Russie, dont le tsar Nicolas I^{er} est le gendre de Guillaume I^{er}, soutient Guillaume face à la révolution belge

- Le 4 novembre 1830, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse, l'Autriche et la Russie se réunissent à Londres : la Belgique est reconnue le 20 décembre 1830 ; la conférence de Londres donne les limites du nouvel Etat et l'oblige à la neutralité (afin d'éviter un trop grand rapprochement avec la France)

Choix du monarque

- Le Congrès national (belge) choisit comme roi (3 février 1831) le duc de Nemours, fils du roi des Français, Louis-Philippe
- En raison de la neutralité imposée à la Belgique, le duc de Nemours est obligé de refuser
- Le Congrès choisit, le 24 février 1831, un régent chargé de diriger le pays et de former un gouvernement jusqu'à l'élection d'un roi qui aura reçu l'agrément des grandes puissances : Erasme-Louis Surllet de Chokier
- Le Congrès demande à Léopold de Saxe-Cobourg et Gotha, un prince d'origine allemande, de devenir roi des Belges. Né en 1790, général de la garde impériale russe, il participe à la défaite de Napoléon (aux côtés des alliés) ; naturalisé anglais en 1815, il épouse, en 1816, Charlotte, princesse de Galles, héritière du trône d'Angleterre, qui meurt un an après le mariage ; il refuse la couronne de Grèce en 1830 avant d'accepter la couronne de Belgique le 4 juin 1831 (il mourra en 1865)
- Parent avec la plupart des familles régnantes d'Europe, proche de l'Angleterre, en contact avec les milieux de la haute finance, il est un candidat idéal pour les grandes puissances de la conférence de Londres ; il accepte d'épouser la fille de Louis-Philippe, roi des Français

Délimitation du territoire

- Léopold considère la Constitution belge comme trop démocratique, mais il doit l'accepter
- Il prête serment le 21 juillet 1831
- Comme l'archevêque de Malines, François-Antoine de Méan (dernier prince-évêque de Liège), est mort quelques semaines plus tôt, c'est l'évêque de Tournai qui préside le Te Deum à Bruxelles à l'arrivée du nouveau roi
- Le roi parvient à arracher à la Conférence de Londres d'élargir le territoire belge au Limbourg hollandais et à la totalité du Luxembourg
- Le 4 août 1831, l'armée hollandaise envahit la Belgique
- Léopold fait appel à la France (contrairement aux dispositions de la Constitution) pour sauver l'indépendance
- L'armée hollandaise bat en retraite
- La Conférence de Londres impose un traité nettement moins favorable à la Belgique, qui n'a pas réussi à défendre « seule » son indépendance
- Le Limbourg hollandais revient aux Pays-Bas et le Luxembourg allemand est retiré à la Belgique pour constituer un grand-duché dépendant directement de Guillaume I^{er}
- Le parlement belge, issu des élections du 29 août 1831, accepte le nouveau traité (15 novembre 1831) ; Guillaume I^{er} acceptera ce traité en 1839

Eglise catholique entre 1815 et 1830

- Période difficile en raison de l'influence calviniste au nord du pays
- Beaucoup de sièges épiscopaux, dans le Sud, deviennent vacants
- Depuis la séparation des Provinces-Unies, il n'y a plus d'évêché ; un vicaire apostolique, en dehors des Provinces-Unies, a la charge des catholiques

- Le roi Guillaume I^{er} veut nommer un nouvel archevêque à Malines, dont le siège est vacant : ce sera François-Antoine de Méan, dernier prince évêque de Liège, en 1817
- Un nouveau concordat est signé en 1827 ; le gouvernement refuse pendant longtemps de l'exécuter
- De nouveaux évêques sont cependant nommés :
 - Ondernard à Namur en octobre 1828
 - Van de Velde à Gand au début de 1829 (siège vacant depuis 1821)
 - Jean-Joseph Delplancq à Tournai à la même date (siège vacant depuis 1819)
 - Van Bommel à Liège à la même date

Chapitre III : Royaume de Belgique

Depuis le Concordat de 1801, le diocèse de Tournai bascule d'une rive de l'Escaut à l'autre. Certes, il a encore un petit territoire sur la rive gauche de l'Escaut. Mais la majeure partie du territoire est sur la rive droite jusqu'à la Sambre et sur la rive droite de la Sambre (de Thuin à Chimay), ce qui correspond aux anciens diocèses de Cambrai, de Namur (Gerpennes) et de Liège.

Le département de Jemappes est devenu la province de Hainaut, qui correspond au diocèse de Tournai nouvelle formule.

I. La Belgique : Un nouvel Etat indépendant

Premières mesures

Le 26 septembre 1830, le gouvernement provisoire (neuf membres dont Charles Rogier, Alexandre Gendebien, le prince Félix de Mérode) nomme un comité central (De Potter, Charles Rogier, Sylvain Van de Weyer, Félix de Mérode). Alexandre Gendebien s'y ajoute un peu plus tard.

Le 4 octobre 1830, le gouvernement proclame l'indépendance et prévoit la convocation d'un Congrès national pour examiner un projet de Constitution.

Le 6 octobre 1830, le gouvernement provisoire installe un comité de Constitution composé de neuf membres, qui seront rejoints par cinq autres.

Sur l'avis du comité de Constitution, le gouvernement provisoire décrète, le 10 octobre 1830, que le Congrès national sera composé de 200 députés, élus directement. Pour être électeur, il faut payer un cens électoral ou être électeur de capacité (avocat, jeune universitaire, ministre du culte). On peut être élu à 25 ans. Un membre du comité de Constitution a 25 ans : Jean-Baptiste Nothomb.

Le comité central décrète la protection des libertés fondamentales : liberté d'enseignement ; liberté d'association ; liberté de pensée et de religion ; liberté de la presse ; liberté pour établir des théâtres et y faire représenter des pièces ; abolition de la haute police

Congrès national et Constitution du 7 février 1831

Sur les 46.099 personnes qui ont le droit de vote, 7.670 sont des électeurs capacitaires. 39.581 personnes se sont inscrites comme électeurs (0,075 % de la population) ; 28.766 ont voté.

Le Congrès national comprend 238 personnes (177 titulaires et 61 remplaçants).

Le 22 novembre 1830, le Congrès national adopte la monarchie constitutionnelle, représentative, sous un chef héréditaire. Le 24 novembre : le Congrès exclut à perpétuité les membres de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique.

Le 25 novembre 1830 commencent les discussions concernant la Constitution ; un texte final est rédigé le 7 février 1831. Les libertés fondamentales y sont. Le pape Grégoire XVI condamne les idées de Lammenais (auteur français connu par *Une Eglise libre dans un Etat libre*), qui sont dans la Constitution belge (*Mirari vos*, 1832).

Finalement, le Congrès choisit un système bicaméral pour le parlement.

II. Un pays entre catholiques et libéraux

- Durant le régime hollandais, les catholiques et les libéraux sont unis contre Guillaume I^{er}. Pour la rédaction de la Constitution, cette union est maintenue.
- L'Eglise tire profit des libertés que la Constitution lui offre. Le nombre de vocations augmente ; de nouvelles congrégations religieuses voient le jour ; l'assistance publique et l'éducation sont de nouveau prises en main par le clergé
- **Erection du diocèse de Bruges en 1834**
- En 1834, les évêques fondent une université catholique à Malines ; en réaction, le monde libéral fonde à Bruxelles l'université libre
- La loi de l'enseignement universitaire de 1835 abroge l'université de l'Etat à Louvain ; les évêques transfèrent l'université catholique de Malines à Louvain
- Fin 1837, une circulaire des évêques défend aux catholiques de faire partie de la franc-maçonnerie ; cela provoque une déchirure dans l'union entre catholiques et libéraux

Création d'un part libéral

- En 1841, l'association électorale l'Alliance libérale voit le jour ; elle peut compter sur les journaux (85) ; le ton anticlérical se durcit (seulement 5 journaux catholiques peuvent réagir)
- En mars 1846, de Theux forme le premier gouvernement composé uniquement de catholiques
- Sous l'impulsion des loges maçonniques et à l'initiative de L'Alliance, 324 délégués participent au premier congrès libéral dans la salle gothique de l'hôtel de ville à Bruxelles (14 juin 1846)
- Parmi les objectifs immédiats : indépendance du pouvoir civil par rapport à l'influence religieuse, organisation de l'enseignement public, amélioration des classes ouvrières et indigentes
- Parmi les objectifs plus profonds : affranchissement, par tous les moyens légaux, du clergé inférieur, qui est sous le coup d'une menace incessante de révocation et dont la constitution civile est impunément violée ; les évêques ont, en effet, étendu leurs pouvoirs sur le clergé
- En 1847, les élections donnent la victoire aux libéraux
- En 1848, la loi interdit le cumul entre les fonctions salariées par l'Etat, y compris les ministres du culte, avec un mandat parlementaire : à cette époque, sur 162 élus, 40 sont salariés par l'Etat ; lors des élections suivantes, on ne verra plus au parlement les magistrats de l'ordre judiciaire, les fonctionnaires, les diplomates et les prêtres

Polarisation de la vie politique belge

Entre 1847 et 1914, le gouvernement est homogène, catholique ou libéral, à l'exception du gouvernement Pierre de Decker (1855-1857).

La loi des couvents

- Les établissements de bienfaisance, aux mains du clergé, peuvent recevoir des legs, des dons, etc., sans trop de contrôle
- En 1849, on demande une application stricte de la Loi ; les discussions sont vives, y compris dans la rue ; le projet de loi est abandonné
- Les **gouvernements libéraux combattent l'Eglise catholique sur tous les sujets** (cimetières, fabriques d'église, enseignement)
- Devant cette hostilité, les catholiques vont réagir en deux positions : soit aller dans le sens des idées de Lamennais (*Une Eglise libre dans un Etat libre*), qui prônent l'intégration de l'Eglise dans la société moderne, soit dans le sens ultramontain qui combat la Révolution française et ce qui a suivi
- Les congrès de Malines (archevêque) en 1863, 1864 et 1867 montrent les tensions entre les deux blocs catholiques
- D'un côté, les catholiques-libéraux et la droite conservatrice ; d'un autre côté, les ultramontains
- La publication par le pape Pie IX de l'encyclique *Quanta cura* (1864) et du *Syllabus errorum* épingle les grandes erreurs modernes : la religion devient une idéologie politique
- **Les évêques découvrent l'importance de la presse** : des journaux nouveaux propagent les idées ultramontaines
- La guerre franco-allemande (1870) pousse les évêques à critiquer le chancelier allemand, Bismarck, qui a un politique rigide à l'égard des catholiques en Allemagne ; Bismarck ne parvient pas à obliger le gouvernement belge à interpellier les évêques
- L'incorporation des Etats pontificaux dans le royaume d'Italie (1870) déclenche un mouvement de soutien au pape Pie IX

Guerre scolaire (1878)

- La victoire électorale des libéraux en 1878 est acquise grâce à un programme nettement anticlérical : la lutte politique est un conflit idéologique : **l'enseignement primaire en est l'enjeu**
- La Constitution (1831) a un article 17 : alinéa 1^{er}, l'enseignement est libre ; alinéa 2, l'instruction publique donnée aux frais de l'Etat est également réglée par la loi
- Pour les **catholiques**, l'initiative privée doit primer en matière d'offre scolaire ; l'Etat a un rôle supplétif.
- Pour les **libéraux**, l'Etat doit assurer une formation intellectuelle au plus grand nombre possible.
- Les divergences ne font que se développer. Une **première loi organique** est signée en 1842 entre les libéraux et catholiques. Les communes sont pouvoirs organisateurs des écoles élémentaires. Les écoles libres entièrement à la charge de l'initiative privée peuvent subsister ; elles échappent au champ d'application de la loi. **L'instruction religieuse est obligatoire dans les écoles élémentaires publiques et assimilées, sous le contrôle exclusif de l'autorité ecclésiastique.** Les communes peuvent adopter une ou plusieurs écoles libres tenant lieu d'établissements publics.

- **Après 1842, les libéraux revendiquent une séparation entre ce qui relève de l'enseignement public et ce qui relève de l'enseignement dirigé par le clergé.** Les gouvernements ne sont plus « unionistes » mais homogènes, le plus souvent libéraux, jusqu'en 1884.
- Le 12 novembre 1878, le roi Léopold II fait un discours officiel (rédigé par le gouvernement libéral) : L'enseignement donné aux frais de l'Etat doit être placé sous la direction et sous la surveillance exclusive de l'autorité civile ; cela signifie que **la religion reste en dehors de l'enseignement donné aux frais de l'Etat** ; néanmoins, les élèves peuvent demander un local mis à leur disposition en dehors des heures de classe pour y recevoir un enseignement religieux
- Une **première guerre scolaire commence en 1879** : l'enseignement primaire est laïcisé. Les établissements secondaires libres catholiques n'ont plus droit aux mêmes subventions de l'Etat. L'inspection diocésaine est supprimée dans l'enseignement officiel. Comme l'Etat établit de nombreuses écoles, l'Eglise développe un réseau alternatif d'écoles, créées à ses propres frais.
- Les évêques rédigent une lettre pastorale de carême qui se termine par une prière : *Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivre-nous, Seigneur*
- Des pétitions ont lieu ; rien n'y fait ; la loi est votée le 6 juin 1879
- Les évêques réagissent : ils écrivent une lettre aux pères et mères de famille ; interdiction de confier ses enfants à une école sans Dieu ; aucun catholique ne peut contribuer à la réalisation de ces écoles
- La loi est votée au Sénat (18 juin 1879) : nouvelle lettre des évêques aux confesseurs pour vérifier qu'aucun catholique n'exécute cette loi ; interdiction aux prêtres de faire cours de religion dans ces écoles ; les curés doivent procurer une école catholique dans leur paroisse ; les parents qui envoient leurs enfants dans des écoles sans Dieu sont exclus de l'absolution sacramentelle
- Résultat : beaucoup d'instituteurs du primaire démissionnent ; les écoles primaires catholiques sont réalisées partout
- Le gouvernement libéral refuse de faire marche arrière
- **Les élections législatives de 1884 portent les catholiques au pouvoir durant trois décennies.** Les lois nouvelles font perdre l'emploi à de nombreux instituteurs des écoles communales, le traitement de ceux qui restent est diminué et 1473 écoles primaires catholiques sont adoptées L'Etat se charge de subventionner l'enseignement libre catholique.
- Ceci pousse les catholiques à s'unir : ils créent un **parti catholique** en 1884
- **L'avènement du suffrage universel masculin avec vote plural change tout** : aussi bien le parti catholique que le parti libéral doivent s'adresser à la masse, et non plus à une élite financière
- De plus, **le parti socialiste entre dans le paysage électoral**
- **La loi sur l'instruction primaire de 1895 rend l'enseignement de la religion obligatoire**
- En 1909, le cardinal Mercier propose à Paul Verhaegen de déposer un projet de réforme scolaire ; en 1911, Schollaert propose un projet de loi comprenant l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 14 ans ; c'est un échec
- **En 1914, la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans.** Elle est gratuite dans tous les réseaux.

- **En 1918, suffrage universel pur et simple uniquement pour les hommes, combiné à la représentation proportionnelle.** Il est rare d'avoir un gouvernement homogène.
- Depuis les années 1880, le parti socialiste prend de l'ampleur. Les choses restent stables jusqu'en 1940 pour ce qui est des ajustements nécessaires dans l'enseignement.
- **Après la guerre 1940-1945,** le climat politique est consacré à la question royale. L'Etat soutient de plus en plus l'enseignement officiel. Les subventions pour l'enseignement libre ne suivent pas. Par l'instauration de l'enseignement obligatoire jusque 14 ans, les écoles libres demandent des minervals plus élevés que dans l'enseignement officiel.
- En 1950, les élections législatives portent le PSC/CVP au pouvoir pour quatre ans. L'enseignement libre reçoit davantage de subventions.

Deuxième guerre scolaire (1954-1958)

- En 1954, les sociaux-chrétiens perdent les élections. Les socialistes et les libéraux sarclent dans les subventions pour l'enseignement libre catholique, et développent un réseau d'écoles officielles. **La deuxième guerre scolaire dure jusqu'en 1958.** Le pilier catholique en sort renforcé (manifestations de masse de manière régulière).
- Un compromis est trouvé par la signature du **Pacte scolaire** de 1959, signé par les sociaux-chrétiens, libéraux et socialistes.
- En 1973, le Pacte scolaire est révisé. La Constitution a été révisée en 1970 (trois Communautés, dotées de compétences dans le domaine de l'instruction). Tout ou presque relève encore du fédéral.
- **En 1989, l'enseignement est transféré aux Communautés.** Les francophones sont obligés de rationaliser l'enseignement. L'idée d'une fusion des réseaux d'enseignement officiel en Wallonie et à Bruxelles est abandonnée. Les restructurations des effectifs provoquent des grèves en 1990 et en 1995-1996.
- **Des accords en 2001 permettent le refinancement structurel des Communautés, et donc de l'enseignement en Communauté Française.**
- Dans ce grand mouvement depuis 1959, la question des cours de religion a repris vigueur en 2014, quand il a été décidé de ramener à 1 H/horaire le cours de religion ou de morale dans l'enseignement officiel. Progressivement, des partis veulent rendre ces cours optionnels.

III. La question sociale

Au XIX^e siècle, l'économie belge se porte très bien au Sud

- Le verre, le charbon et l'acier (dont une bonne partie dans le Hainaut et la région liégeoise) font du Hainaut une des régions les plus riches de l'Europe
- Les ouvriers n'y ont aucune protection sociale
- Leur poids politique est nul

Quelques initiatives paternalistes à partir des années 1840

- Charbonnages du Grand-Hornu et du Bois-du-Luc
- Les besoins de base et les loisirs sont pris en charge par l'entreprise

Des initiatives prises par les ouvriers eux-mêmes

- Des groupes d'ouvriers s'organisent dans le textile à Gand et à Anvers
- Des exactions violentes de groupes ouvriers sont sévèrement réprimées
- 1861 : 15.000 ouvriers en grève en Wallonie
- 1867 : des employés des mines et des usines sidérurgiques prennent d'assaut un moulin à Marchienne
- 1868 : une de ces actions dégénère à Montignies-sur-Sambre : l'armée ouvre le feu ; il y a des morts
- 1869 : des leaders sont arrêtés et traduits devant la cour d'assises à Mons : ils sont acquittés grâce aux plaidoiries d'avocats payés par l'Association internationale des travailleurs ; cette Association a été créée à Londres en 1864, notamment à l'instigation de Karl Marx
- Des sections sont fondées dans les régions industrielles : les thèses socialistes se répandent parmi les masses ouvrières
- A partir de 1866-1867, les intellectuels socialistes réclament le suffrage universel
- Des ouvriers embrassent les thèses socialistes (César de Paepe, Louis Bertrand, Edouard Anseele)

Naissance du parti ouvrier

- Les organisations ouvrières se multiplient : en Flandre le Vlaamsche Socialistische Partij (1877) ; en Wallonie des coopératives de consommateurs voient le jour
- En 1879, naissance du Parti ouvrier socialiste belge (POSB)
- Après la victoire des catholiques aux élections de 1884, les libéraux progressistes se rapprochent du POSB
- Durant l'hiver, des grèves éclatent dans les mines du Borinage
- En avril 1885, fondation du Parti ouvrier belge (POB) à Bruxelles, avec comme journal : *Le Peuple* : l'objectif est de parvenir au pouvoir pour changer la législation, qui doit être favorable à la classe ouvrière ; donc l'objectif immédiat est le suffrage universel en recourant à la grève (autorisée depuis 1867)
- En mars 1886, une manifestation anarchiste dégénère à Liège ; le mouvement s'étend au Borinage et au pays de Charleroi ; des usines sont saccagées (verrière à Jumet)
- Le gouvernement fait appel aux réservistes pour mettre de l'ordre : 28 morts et des dizaines de blessés
- Le monde politique commence à comprendre qu'il faut faire quelque chose pour les ouvriers

Lutte pour le suffrage universel

- Au sein des partis (libéral et catholique), des ailes favorables aux revendications ouvrières se développent
- Léon XIII publie *Rerum novarum* en 1891 : cette encyclique renforce le poids des démocrates dans le mouvement catholique
- La pression la plus forte vient du POB
- Alfred Defuisseaux rédige un *Catéchisme du peuple*, et crée une dissidence au sein du POB : le Parti socialiste républicain en 1887
- En 1888, ce mouvement radical lance une grève générale ; c'est un échec ; les dirigeants sont arrêtés et accusés de complot contre la sûreté de l'Etat ; au procès à Mons, on apprend que ce parti a été infiltré par la police secrète, qui a conduit la grève générale

- Du coup, le POB redevient le parti phare pour mettre au point des grèves générales en vue d'obtenir le suffrage universel : en 1891, la Chambre approuve le principe de la révision de la Constitution
- En novembre 1892, le roi Léopold II prononce un discours à la Chambre : des manifestants crient : Vive le suffrage universel ! Des tracts sont lancés à partir des tribunes ; le Roi ne viendra plus jamais à la Chambre
- En 1893, il n'y a pas de majorité des 2/3 pour le suffrage universel ; des grèves sont lancées ; l'armée mobilise 50.000 hommes ; des affrontements ont lieu à Borgerhout, Jolimont et Mons ; le 18 avril, la Chambre approuve le drame de Borgerhout (5 morts) : un compromis est voté avec une majorité écrasante : suffrage universel masculin avec vote plural ; 17 avril 7 morts à Mons ; le Sénat vote la révision de la Constitution le 29 avril 1893

Vote plural

- Tous les hommes de 25 ans ont une voix
- Les hommes de plus de 35 ans et pères de famille (et d'autres critères) ont une voix en plus
- Les capacitaires (enseignement supérieur et humanités) ont deux voix en plus
- Le nombre de voix, par électeur, est limité à trois

Vote obligatoire

- A partir de 1893, le vote est obligatoire, sous peine d'amende
- Les votes ont lieu dans chaque commune (et pas seulement au chef-lieu d'arrondissement)

Un nouveau Sénat

- Le cens d'éligibilité est diminué ; certains sont élus par les conseils provinciaux
- Ces réformes sont introduites pour que les catholiques restent majoritaires au Sénat

Conséquences

- Élections de 1894 : le POB a 21 sièges à la Chambre ; les catholiques 103 ; les libéraux 12
- Ceci s'explique par le système majoritaire (du système mis en place en 1830)
- D'où une réforme nécessaire pour la représentation proportionnelle
- Le POB fait alliance avec les progressistes du parti catholique et du parti libéral
- 1899 : projet de loi dans ce sens pour les grands arrondissements électoraux
- À Anvers et Bruxelles, les catholiques sont majoritaires, talonnés par les libéraux
- À Charleroi, Liège et Mons, le POB est majoritaire
- Emile Vandervelde fait tout pour renverser le gouvernement, au parlement ; le POB fait le reste dans la rue ; Bruxelles est en état de siège ; le gouvernement démissionne
- 24 novembre 1899 : instauration du régime proportionnel malgré l'opposition de 40 députés catholiques

Elections de 1900

- Les catholiques sont majoritaires ; le POB a 32 sièges ; les libéraux 33
- Mais, dans le parti catholique, les démocrates progressent
- Le POB veut maintenant le suffrage universel pur et simple : un homme une voix

- Des grèves éclatent ; la répression fait des morts (Houdeng 2 morts) ; c'est un échec
- Le parti catholique se durcit et empêche la révision de la Constitution

Interventionnisme social

- En mars 1886, une commission du travail fait une enquête auprès du monde ouvrier et remet ses conclusions
- En 1887, le gouvernement catholique décide de réglementer l'organisation du travail industriel en Belgique

Législation ouvrière antisocialiste

- Contre l'alcoolisme et l'insalubrité des logements des ouvriers
- Le paiement des salaires en nature est interdit ; principe de l'insaisissabilité des salaires
- Inspection des établissements dangereux
- Le travail des enfants est réglementé : les moins de 12 ans ne peuvent pas travailler dans l'industrie et la nuit ; les garçons de 12 à 16 ans et les filles de 12 à 21 ans ne peuvent plus travailler plus de douze heures par jour ; le travail souterrain est exclu pour les filles de moins de 21 ans
- Plus tard (1911), ce sera interdit à toutes les femmes et aux garçons de moins de 14 ans
- En 1903, loi sur les accidents de travail (sous l'influence des démocrates-chrétiens)
- En 1905, loi sur le repos dominical
- En 1909, la journée de travail dans les mines est de 9 heures
- En 1914, l'obligation scolaire jusque 14 ans interdit le travail aux enfants et aux jeunes de moins de 14 ans

Congo

- Lors de la conférence de Berlin en 1885, Léopold II s'attribue le Congo
- Il en devient le souverain en 1895
- La Belgique reprend le territoire de Léopold II sous le régime d'une colonie (1908)

Principe de la liberté subsidiée

- Caisses de secours mutuels : cotisation en vue d'avoir une aide en cas de maladie ou d'infirmité
- Caisse de retraite en vue de la pension de vieillesse
- L'Etat intervient en subsidiant ces caisses
- Explosion des compagnies d'assurance

Organisation du monde du travail en voie de pilarisation

- Les travailleurs s'associent et se structurent dans des associations qui veillent à améliorer les conditions de vie
- Les associations s'affilient aux trois grands partis politiques
- Chaque parti regroupe ainsi une multitude d'associations qui deviennent un « pilier » qui prend en charge les affiliés depuis la naissance à la mort
- Le monde socialiste est très efficace pour mettre cela en œuvre
- La nébuleuse catholique met du temps à s'intéresser vraiment à la question sociale : l'objectif principal étant de défendre les intérêts de l'Eglise catholique et des valeurs chrétiennes dans la société belge, à partir de la famille

- A partir des années 1880, de jeunes intellectuels catholiques veulent un plus grand interventionnisme de l'Etat ; le prêtre Adolf Daens (Alost) a un discours proche du POB et est élu à la Chambre en 1894 : il fonde le Parti Populaire Chrétien (malgré l'opposition des évêques)
- Au début des années 1890, création des premiers syndicats chrétiens, des coopératives catholiques, des caisses de secours mutuels catholiques ; la Ligue démocratique belge est créée en 1891 par Helleputte

IV. Guerre 1914-1918

Depuis l'indépendance de la Belgique, les Etats voisins essaient d'annexer la Belgique :

- Les Pays-Bas de Guillaume I^{er} (fin en 1840)
- La France (fin en 1870)
- La Prusse ou Confédération de l'Allemagne du Nord (fin en 1870)
- En 1870, le traité de Londres oblige la France et la Confédération de l'Allemagne du Nord à respecter la neutralité de l'Etat belge

Politique de mariages

- Léopold I^{er}, luthérien, a épousé, en 1832, la fille du roi des Français Louis-Philippe, Louise-Marie d'Orléans, catholique (1812-1850)
- Léopold I^{er} marie son fils héritier, Léopold, en 1853, avec Marie-Henriette de Habsbourg-Lorraine, archiduchesse d'Autriche (1836-1902) (alliance entre la Belgique et les Habsbourg d'Autriche)
- Léopold I^{er} marie, en 1857, sa fille Charlotte (1840-1927) avec Maximilien de Habsbourg, qui deviendra empereur du Mexique (1864-1867)
- Léopold II, catholique, marie, en 1881, sa fille Stéphanie (1864-1945) avec l'archiduc Rodolphe de Habsbourg, fils de l'empereur François-Joseph et de l'impératrice Elisabeth (Sissi), prince héritier (1858-1889) de l'empire austro-hongrois

Sécurité de la Belgique

- L'entente cordiale entre la France et la Grande-Bretagne (1904) pousse le gouvernement belge à rappeler la neutralité de la Belgique
- Se pose la question des fortifications d'Anvers, ainsi que celle du renforcement de l'armée
- Or la tradition antimilitariste est très forte : le milieu catholique flamand et les socialistes
- Habituellement (loi de 1902) le recrutement de l'armée se fait par tirage au sort, avec possibilité de remplacement, et par le volontariat
- En 1909, une nouvelle loi prévoit le service personnel d'un fils par famille
- En 1913, devant la certitude de la violation de la neutralité belge, une nouvelle loi renforce les effectifs de l'armée : ceci entraîne le service personnel généralisé

Guerre

- 28 juillet 1914 : l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie (assassinat du prince héritier à Sarajevo par un Serbe)
- 31 juillet 1914 : mobilisation générale en Belgique
- 4 août 1914 : invasion allemande ; l'armée belge recule jusqu'à l'Yser
- Exactions allemandes, incendie de Louvain et de la bibliothèque de l'université

Le Cardinal Mercier, archevêque de Malines, rédige une lettre pastorale *Patriotisme et endurance* pour galvaniser la résistance à l'occupation de la Belgique ; il représente les forces spirituelles de l'Etat belge, alors que le gouvernement est au Havre (France) et le roi derrière l'Yser (La Panne)

- En 4 ans, 1.500.000 Belges abandonnent leur foyer
- En 1918 : 325.000 réfugiés en France ; 160.000 en Grande-Bretagne ; 100.000 aux Pays-Bas
- Le roi Albert Ier a toujours refusé que l'armée belge passe sous les commandements des généraux alliés
- L'armée belge a vu monter sa colère : solde inférieure à celle des autres armées ; conditions de vie dans les tranchées abominables ; contacts avec la famille difficiles (la correspondance passe par les Pays-Bas)
- Les soldats flamands, qui forment la majorité de la troupe, ont des officiers qui commandent en français ; les commandants ne connaissent pas le néerlandais (or la loi de 1913 demande le bilinguisme)
- En 1916 : les Flamands constituent un front autour d'intellectuels flamands, d'aumôniers et de brancardiers : il s'agit d'un mouvement principalement catholique
- En 1917, une *Lettre ouverte au roi des Belges, Albert Ier* demande de réformer l'armée ; le roi estime que ce n'est pas le moment
- L'Allemagne récupère les frontistes qui proclament l'indépendance de la Flandre en février 1917 ; après la guerre, les meneurs vont se réfugier aux Pays-Bas

Promesses du roi Albert I^{er} (1909-1934)

- De 1884 à 1914, les catholiques dominant sans partage la vie politique belge : Léopold II (1865-1909) s'est appuyé sur les catholiques durant la fin de son règne
- Pendant la guerre, Albert I^{er} veut ouvrir la direction du pays à d'autres personnalités politiques
- Les dossiers importants sont les classes ouvrières et les populations flamandes
- 22 novembre 1918 : Albert I^{er} fait un discours au parlement ; il promet le suffrage universel pur et simple pour les hommes, dès 21 ans ; il s'engage à faire abroger les limitations apportées au droit de grève et à faire appliquer les lois linguistiques ainsi qu'à développer un enseignement supérieur en flamand à Gand

Modifications législatives

- Suffrage universel masculin pur et simple : sans modifier la Constitution, le parlement vote la loi du suffrage universel masculin pur et simple, en 1919
- On approfondit le système proportionnel

Nouveau paysage politique

- Les élections de novembre 1919 (deux millions d'électeurs dont 12.000 femmes) transforment le paysage politique
- Les catholiques perdent la majorité absolue : 73 sièges ; les socialistes ont 70 sièges ; les libéraux 34
- Gouvernements de coalition
- Réforme du Sénat

Acquis sociaux

- Salaire aligné sur le coût de la vie
- Journée du travail de 8 heures ; semaine de 48 heures
- Fondation de l'Œuvre Nationale de l'Enfance et de la Société des Habitations à bon marché
- Réforme fiscale : les impôts sont calculés en fonction des revenus (et non plus sur la seule propriété)
- Prologomènes du système de sécurité sociale qui sera voté après la guerre 40-45

Mouvement flamand

- Après l'armistice, le patriotisme belge est salué avec emphase dans le camp des alliés
- Naît le mythe du Roi-Chevalier
- Ceux qui ont profité de l'Occupation allemande pour faire avancer leurs objectifs politiques ou pour s'enrichir sont mis de côté
- Le français apparaît de nouveau comme le ciment de l'unité du pays (opposé à la langue des barbares germaniques)
- Un accord secret est signé entre Bruxelles et Paris en cas de nouvelle invasion allemande

Traité de Versailles (1919)

- Ce traité donne à la Belgique les districts d'Eupen et de Malmédy, retirés à l'Allemagne ainsi que des territoires coloniaux de l'Allemagne (Rwanda et Burundi) ; la Belgique ne peut pas revenir aux frontières de 1831 (Limbourg hollandais et Grand-Duché de Luxembourg)
- Un diocèse est érigé pour les germanophones issus de l'Allemagne : le **diocèse de Eupen-Malmédy** (1919-1925) ; en 1925, il est supprimé et intégré dans le diocèse de Liège

Mouvement flamand (suite)

- Répression judiciaire sur les activistes flamands du front de la guerre 14-18
- Les catholiques flamands défendent un programme minimal, alors que le gouvernement comprend des libéraux et des catholiques francophones (les catholiques pro-flamands sont exclus)
- En 1921, principe de l'unilinguisme régional (= bilinguisme dans l'ensemble du pays)
- L'université de Gand est séparée en deux : une section avec 2/3 des cours en néerlandais ; une section avec 2/3 des cours en français
- Réaction des flamingants : pèlerinage des anciens combattants de l'Yser à partir de 1920 ; les anciens frontistes réclament l'amnistie pour les anciens collaborateurs des Allemands, la néerlandisation de l'université de Gand, l'arrêt de la francisation de la Flandre
- La frontière linguistique ne cesse pas de changer : elle recule toujours vers le Nord, car ce sont les habitants qui disent qu'ils sont francophones...
- Les catholiques flamands commencent à comprendre qu'ils vont perdre leurs électeurs : à partir de 1920, sur 80 députés catholiques, 46 sont néerlandophones ; il faut donc introduire les réformes linguistiques au Nord si le parti veut rester majoritaire
- En 1925, un gouvernement progressiste, mené par le démocrate-chrétien Pouillet, est formé avec les socialistes : programme sur de nouvelles avancées sociales ; élargissement de l'amnistie ; réduction du service militaire. Les wallons du parti catholique sont opposés

- Rien ne passe, sauf la nomination de quelques professeurs flamingants à l'université de Gand

V. Entre les deux guerres

Retour de la croissance

- En raison de la guerre, du changement de régime en Russie (1917) et des troubles sociaux en Europe centrale, les investisseurs belges d'avant 1914 perdent tout
- De nouvelles mines de charbon sont ouvertes en Campine en 1917
- Le chemin de fer est rétabli : la SNCB contrôle l'ensemble des voies ferrées nationales
- Fondation de la Société nationale de crédit à l'industrie, qui finance le rétablissement des moyens de production des entreprises
- Politique de grands travaux : canal reliant le port d'Anvers à Liège
- Le franc belge de 1914 est divisé par sept (dévaluation drastique) : d'où installation de banques étrangères et de groupes multinationaux en Belgique
- En 1929, il n'y a que 10.000 chômeurs indemnisés en Belgique
- Biens de consommation nouveaux : radios, téléphone, disques 78 tours, automobiles, appareils photos de poche
- Beaucoup de foyers ont l'eau et l'électricité
- Politique de loisirs pour tous et manifestations de masse (football, courses cyclistes, processions religieuses, cortèges historiques, etc.)
- La Flandre démarre au plan économique : pétrochimie, fabrication automobile, télécommunications
- Le port d'Anvers retrouve son rayonnement : il est le point de communication entre la Belgique et le Congo
- Le patronat flamand reprend le développement de la région

Mouvement flamand

- La mort du cardinal Mercier (1926) libère les prêtres qui savaient que Mercier était antiflamand : beaucoup entrent dans des mouvements flamingants
- En 1928, il faut élire, à Anvers, un député libéral (celui qui était en fonction est décédé) ; les catholiques et les socialistes ne présentent pas de candidat, par courtoisie envers les libéraux ; le parti nationaliste présente Auguste Borms (un des membres du Conseil de Flandre, condamné à mort par contumace, dont la peine est commuée en détention à vie). Borms est élu avec le double de voix par rapport à son rival libéral ; le monde politique belge commence à se rendre compte de la force du parti nationaliste flamand
- En 1930-1932 sont votées des lois en faveur de l'unilinguisme régional : l'université de Gand est complètement néerlandophone ; il en va de même dans l'administration, l'enseignement
- Peu à peu, la Flandre encourage la séparation administrative entre le Nord et le Sud
- La Wallonie pense que tout est désormais calmé ; en fait, le néerlandais devient la première langue du pays, y compris dans l'administration : on est obligé d'installer l'interprétation simultanée au parlement
- Les wallingants commencent à comprendre que la Wallonie décline au plan économique

Crise de 1929

- La crise de 1929 paralyse le monde politique
- Et le chômage prend de grandes proportions, avec des grèves dans le sillon industriel de la Wallonie

- Albert I^{er} meurt en 1934
- Malgré les appels de la société civile, les gouvernements refusent de dévaluer le franc belge
- Le gouvernement Van Zeeland dévalue enfin le franc qui redresse l'économie ; la situation internationale ne permet pas ce redressement de manière stable
- En 1935, la reine Astrid meurt ; Astrid, princesse de Suède (1905-1935) a épousé le futur Léopold III en 1926
- Une nouvelle guerre se profile à l'horizon
- En 1936 les élections manifestent que le parti Rex, mené par Degrelle, est nettement en progrès par rapport au parti catholique ; en prévision d'une élection partielle où Rex pense être assuré de la victoire, le cardinal Van Roey, archevêque de Malines, publie une lettre qui condamne Rex et qui encourage de voter pour Van Zeeland (qui obtient 76 % des voix)
- Suite à l'alliance entre Rex et un nouveau part flamand favorable à la séparation de la Belgique, des mouvements wallons proposent une Belgique à trois régions : Flandre, Wallonie, Bruxelles (1938)
- Finalement Van Zeeland doit démissionner en raison d'une instruction du parquet à son encontre, lorsqu'il était gouverneur de la Banque nationale
- Après l'intermède Paul-Emile Janson comme premier ministre, le roi Léopold III nomme Paul-Henri Spaak (1899-1972), qui est ainsi le premier socialiste à devenir premier ministre
- En 1939, Pierlot, nouveau premier ministre, propose une réforme de l'Etat
- Après l'invasion de la Pologne par l'Allemagne, Pierlot transforme son gouvernement en gouvernement d'union nationale

VI. Guerre 1940-1945

Conflit net entre le roi Léopold III (1934-1950) et le gouvernement

- Léopold III refuse de quitter la Belgique lors de l'invasion de la Belgique le 10 mai 1940
- Le gouvernement part à Londres, et à Paris
- Léopold III capitule (ce qui lui est interdit) et est assigné à résidence à Laeken
- Le gouvernement annonce que le roi n'est plus dans la situation de gouverner ; c'est le gouvernement qui exerce les pouvoirs du Roi
- Le parlement (à Limoges) désavoue le roi
- Le cardinal Van Roey prend la défense du roi (lettre pastorale des 2 et 9 juin 1940)
- Le roi bénéficie de l'appui de la population
- Après la libération de la Belgique (1944), le gouvernement revient à Bruxelles
- Le roi et sa famille ont été déportés le 7 juin près de Dresde (Allemagne)
- Le parlement élit le frère de Léopold III, Charles (1903-1983), régent du Royaume de Belgique (1944-1950)
- Le conflit dure jusqu'en 1950 : Léopold III rentre en Belgique ; des manifestations qui montrent le fossé entre le Nord (pour le roi) et le sud (contre le roi) aboutissent à l'abdication de Léopold III en faveur de son fils Baudouin (1930-1993), prince royal, en attendant la majorité (21 ans) en 1951, sous le nom de Baudouin I^{er} (1951-1993)

VII. L'après-guerre

Des décisions législatives changent la Belgique

- 1944 : mise en place de la sécurité sociale
- 1948 : les femmes ont le droit de vote

Changements profonds au plan des idéologies

- 1959 : Pacte scolaire
- 1960 : Indépendance du Congo
- 1960 : grève contre la Loi unique
Le cardinal Van Roey condamne la grève
- A la mort du cardinal Van Roey (1961), nomination par le Saint-Siège de l'administrateur apostolique : Léon-Joseph Suenens, évêque auxiliaire, et **érection du diocèse d'Anvers**
- Nomination de Léon-Joseph Suenens comme archevêque en 1961

- 1962 : Fixation de la frontière linguistique (Mouscron et Comines, de la province de Flandre occidentale, entrent dans la province de Hainaut)
- **1967 : les doyennés de Comines et de Mouscron font partie du diocèse de Tournai**
- **1967 : érection du diocèse de Hasselt**, par scission du diocèse de Liège ; les **Fourons font partie du diocèse de Hasselt**

- Réussite économique de la Flandre
- Déclin économique de la Wallonie
- 1968 : Affaire de Louvain : les Wallons doivent quitter Leuven ; fondation de l'UCL à Louvain-la-Neuve
- 1980 : Fermeture du dernier charbonnage dans le bassin liégeois
- 1970-1988 ; Réformes constitutionnelles en Belgique
- 1994 : la Belgique est un Etat fédéral

Chapitre IV : Le diocèse de Tournai dans le Royaume de Belgique

I. Les grandes étapes de la vie en société, jusqu'en 1960

- Les catholiques de la Province de Hainaut participent aux grands secteurs de la vie en société : l'enseignement, la question sociale, le déclin wallon face à la Flandre après la guerre 14-18
- Ceci explique que, jusqu'en 1960, les évêques ont nommé les prêtres :
- Dans la pastorale territoriale (liturgie, sacrements, catéchèse, assistance aux démunis)
- Dans l'enseignement (au moins jusqu'au pacte scolaire)
- Dans la pastorale sociale, économique et soins de santé (les aumôneries d'œuvres, des hôpitaux, etc.)
- Dans l'aumônerie des mouvements de jeunes, créés fin du XIX^e siècle, et des mouvements liés aux paroisses (patros)

Avec les instituts religieux liés à l'enseignement, aux soins de santé, à la mission dans le monde ouvrier, les évêques ont, dès que c'était possible, envoyé des éléments formés au plan humain, théologique et spirituel pour « pénétrer les masses ».

En Belgique, en Hainaut, c'est le modèle associatif qui a permis d'innover la société pour manifester la présence de l'Eglise dans l'espace public, tout en suivant, par la force des choses, la consolidation du pilier catholique.

L'arrivée massive de main-d'œuvre dans la province de Hainaut (les Flamands au XIX^e siècle ; les Polonais, Italiens, Portugais, etc. jusqu'en 1960) a permis la création de missions italiennes, etc., pour accompagner leur insertion dans une mentalité très différente.

Enfin, la colonie du Congo et, après la guerre 14-18, l'arrivée du Rwanda et du Burundi, ont suscité une multitude de vocations missionnaires.

Une des colonnes du pilier catholique était l'Université Catholique de Louvain où pouvaient uniquement enseigner des prêtres et des laïcs catholiques, obligés de résider à quelques kms de l'université.

C'est dans ce cadre que Mgr Gaston-Antoine Rasneur (1924-1939), originaire du diocèse, a poussé à fond l'Action Catholique. Il a envoyé des prêtres étudier à Louvain pour bien comprendre les mécanismes et la philosophie de la vie en société (politique, économie, sociologie). Ils sont devenus des aumôniers d'œuvre très au fait des questions du chômage, de la finance, du droit public, de la sécurité sociale, du monde de la santé.

Après l'intermède de Mgr Louis Delmotte (1940-1945), originaire du diocèse et ancien président du Séminaire, paralysé par la guerre et par un grave problème de santé, Mgr Etienne Carton de Wiart (1945-1948), ancien auxiliaire de Malines, s'est surtout intéressé à l'enseignement et aux vocations.

II. Mgr Charles-Marie Himmer (1949-1977)

Mgr Himmer, originaire du diocèse de Namur, formé entièrement à Rome (les deux doctorats en philosophie et en théologie), a d'abord été aumônier d'œuvres (Beauraing), dans l'action catholique pour toutes catégories, et a été ensuite président du séminaire de Floeffe (enseignement secondaire). Nommé à Tournai, il a poursuivi l'action catholique de Mgr Rasneur et a programmé une année sociale. Très proche de l'abbé Joseph Cardijn, il encourage la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. Il a aussi mis sur pied une année mariale. Il s'est investi dans la liturgie du dimanche en proposant une réflexion approfondie sur l'aspect communautaire de la liturgie. Il a encouragé les prêtres-ouvriers (il a été envoyé par les évêques belges pour défendre leur point de vue devant le pape Pie XII en personne). Mgr Himmer voulait innover la société en y semant l'Évangile de manière discrète, comme un grain de sénévé.

Il partage le diocèse en six régions pastorales, chacune sous la responsabilité d'un doyen principal : Tournai, Ath, Mons, La Louvière, Charleroi, Chimay (1956).

Mgr Himmer a aussi veillé à envoyer des prêtres pour l'enseignement au Rwanda et au Burundi.

III. Vatican II et la réception

Outre sa participation assidue aux sessions du concile, avec les periti belges (dont Lucien Cerfaux, originaire du diocèse de Tournai), Himmer a poussé à fond l'objectif d'une Eglise servante et pauvre (avec plusieurs évêques d'Amérique latine et des prêtres d'un peu partout). Sa compétence philosophique et théologique l'a amené à bien expliquer le contenu

des constitutions, décrets et déclarations du concile : il savait faire une homélie de 40 minutes sur des questions très difficiles.

C'est durant cette période (1962-1965) qu'il a demandé au Chanoine Jean Huard, professeur de sacramentaire au Séminaire, de lancer le diaconat permanent dans le diocèse.

L'action catholique a perdu son fondement théologique solide. L'ecclésiologie s'est transformée. Les multiples essais sur le ministère des prêtres, le célibat et la vie consacrée ont provoqué le départ de beaucoup, et la diminution des « vocations ».

La vie familiale « chrétienne » a été ébranlée par *Humanae Vitae* (1968).

La liturgie a été, parfois, manipulée, si bien que certains ont estimé qu'il fallait « inventer » le missel à chaque célébration.

La catéchèse a été progressivement exercée par des personnes laïques, sans articulation au ministère des prêtres de paroisse.

La société belge est devenue un laboratoire européen de la sécularisation. Une immigration massive de musulmans turcs et marocains (à partir de 1960) a modifié considérablement le rapport entre l'Eglise catholique et la société civile. La question de l'athéisme militant, de l'incroyance pratique, devient le critère de la réflexion théologique. Ceci se répercute dans la pastorale du baptême des enfants (nette diminution) et de la profession de foi (à 11 ou 12 ans). L'idée d'une disparition du religieux dans la société avance à grands pas.

En 1967, accueil des doyennés de Comines et de Mouscron dans le diocèse de Tournai : ils constituent une région pastorale, sous la responsabilité d'un doyen principal

Perte progressive de l'identité chrétienne et évolution du contenu des cours de religion.

Le lien de l'évangélisation de la province de Hainaut avec l'évêque s'est distendu. Plusieurs responsables pastoraux territoriaux et des aumôniers d'œuvres ont fait campagne pour ériger un nouveau diocèse à Charleroi, afin d'être « plus proches des gens ». Une consultation a été organisée par Mgr Himmer. Le diocèse n'a pas vu le jour

IV. Mgr Jean Huard (1977-2002)

Mgr Huard a commencé par un enseignement sur le sens de l'assemblée du dimanche. Il a encouragé tous ceux qui prenaient soin de la liturgie de Vatican II.

Il a remis en ordre de marche la formation théologique au Séminaire. Il a discerné les différentes possibilités de formation des laïcs : catéchistes, professeurs de religion, laïcs engagés dans la vie paroissiale.

Selon Mgr Huard, il n'y a pas de réflexion théologique valable sans un acte de foi personnel et la communion loyale avec l'Eglise et son magistère. La visite du Pape Jean-Paul II en Belgique a insisté sur ce point, au grand dam de quelques mouvements de jeunes qui entrevoyaient uniquement le sens de la vie, et presque pas la foi comme écoute de la Parole de Dieu et la communion ecclésiale. Le *Livre de la Foi* (qui a été publié après la visite du Pape) a tenté de mettre cela au clair.

En 1992, Mgr Huard nomme Paul Scolas (aumônier d'œuvres, membre de la direction de l'Office diocésain de l'enseignement religieux à Charleroi et professeur au séminaire de Tournai en dogmatique spéciale) vicaire épiscopal pour engager une action qui permette au plus grand nombre d'entrer dans la mission de l'Eglise pour la société nouvelle. Ce sera « Chemins d'Eglise », dont la manifestation visible a été le Grand rassemblement de Bonne-Espérance en 1997. Tous les domaines de la pastorale ont été visités.

Dès 1994, nous avons des assistants paroissiaux, fidèles laïcs du Christ dans différents secteurs de la pastorale.

Au plan de la pastorale territoriale, c'est le commencement du nouveau paysage paroissial, qui recevra le nom de Renaissance en 1999, à Mons.

L'initiation chrétienne a une visibilité nouvelle dans l'institution du catéchuménat en 1997. D'où l'invitation renouvelée à la messe chrismale de l'ensemble des acteurs pastoraux du diocèse avec « des confirmands » en 1998. Ceci aura, plus tard, des répercussions sur l'initiation chrétienne des enfants et des jeunes. Peu avant sa mort, Mgr Huard a relancé un service diocésain de liturgie.

Mgr Huard n'était pas partisan de l'accueil de communautés nouvelles et était prudent dans l'insertion de prêtres venus d'ailleurs dans le diocèse de Tournai.

V. Guy Harpigny (2003 -)

Dans le prolongement de Chemins d'Eglise, de Renaissance, du Catéchuménat, de la Catéchèse et de la Liturgie, l'accent a été mis sur le renouvellement de l'initiation chrétienne. Des décisions ont été prises jusqu'en 2015.

Un appel a été lancé pour devenir diacre permanent (2003).

La formation des futurs prêtres à Limelette et à Tournai s'est déplacée à Louvain-la-Neuve (2005) et à Namur (2010).

Le **Synode diocésain** (2011-2013) a veillé à discerner en quoi les communautés catholiques sont en quelque sorte sacrement, signe et moyen, de l'union personnelle avec Dieu et de l'unité du genre humain. Il en est sorti **Refondation** pour la pastorale territoriale, un **Synode des Jeunes** (2016) et un **Synode des Familles** (2018). Il y a encore beaucoup d'autres secteurs à revisiter, dont la diaconie.

La question des migrants, des réfugiés et des sans papiers a beaucoup évolué, en particulier en raison d'aspects politiques (guerres), économiques (pauvretés) et climatiques (changements du climat de la planète).

Nous n'avons pas eu beaucoup de demandes pour accueillir des communautés nouvelles.

En revanche, nous avons accueilli beaucoup de prêtres venus d'ailleurs, qui modifient profondément le visage du presbyterium, l'insertion des prêtres dans les différents secteurs de la mission de l'Eglise et l'articulation avec les animateurs en pastorale.

Bibliographie

- *Albums de Croÿ, IV, Comté de Hainaut I*, sous la direction de Jean-Marie DUVOSQUEL, Bruxelles, 1986
- *L'archidiocèse de Malines-Bruxelles, 450 ans d'histoire*, Volume I, 1559-1802, Volume II, 1802-2009, Leuven, 2009
- *Les anciens Pays-Bas à l'époque moderne 1404-1815, Belgique France du Nord, Pays-Bas*, par Catherine DENYS et Isabelle PARESYS (Collection *Le monde : une histoire*), Paris, 2^{ème} édition 2016
- *L'Enseignement catholique en Belgique, Des identités en évolution, 19^{ème}-21^{ème} siècles*, par Jan DE MAEYER et Paul WYNANTS, Editeurs, Leuven et Averbode, 2016
- *L'histoire de la Belgique pour les Nuls*, par Fred STEVENS et Axel TIXHON, Paris, 2015
- *L'histoire de la France pour les Nuls*, par Jean-Joseph JULAUD, Paris, 2013

+ Guy Harpigny,
Evêque de Tournai